

Nicolas Bárdos-Féltoronyi
L'Europe et la paix,
les questions d'un géopolitologue :
Annexes (pages 1 à 43) et Bibliographie
(pages 44 à 50)

Annexes :

Table des matières

A. Un avis sénatorial belge sur le rôle de l'OTAN	2
B. Dépenses militaires (d'après GRIP, www.grip.org)	3
C. La non-prolifération nucléaire d'après MIR-IRG, mirirg@swing.be	4
Notions	4
Histoire du développement des armes atomiques et nucléaires	5
Le principe du non-prolifération et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique	5
Les limites du TNP	6
Le Conseil de sécurité prône un monde dénucléarisé	6
D. voir Annexe O.	9
E. START Follow-On: What SORT of Agreement?, By Hans M. Kristensen	10
F. L'histoire et la nature de la neutralité suisse	10
G. Extraits du Catéchisme de l'Eglise Catholique	11
La paix	11
Eviter la guerre	12
H. Le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme - Les droits de l'homme : sans exceptions !	14
I. Nicolas Bárdos-Féltoronyi, Le terrorisme : réalité ou discours, causes et conséquences	15
Attentats d'origine terroriste ou anarchiste	15
Phénomène groupusculaire	16
Si le terrorisme n'existait pas, il faudrait l'inventer !	17
J. L'Afrique est officiellement une zone exempte d'armes nucléaires	20
K. Appel Abolition 2011 : Désarmer pour développer	22
L. Responsabilité de protéger	25
Deux poids et deux mesures : intervention ou ingérence	25
M. Rhétorique de paix et de guerre dans le monde	26
Droits objectifs et moralité douteuse	26
La quadrature du cercle onusienne	27
OSCE : de l' <i>Ostpolitik</i> et d'Helsinki à nos jours	28
N. Le traité de non-prolifération nucléaire (TNP)	31
Histoire du développement des armes atomiques et nucléaires	31
Le principe du non-prolifération et les limites du TNP	32
Avantages et inconvénients	32
Existe-t-il des sanctions en cas de non respects des accords ?	34
O. La "démocratisation" de l'arme nucléaire, Francis BRIQUEMONT	35
P. De la guerre (in)juste à la construction de la paix sûre, équitable et durable	36
Q. Le risque d'aider une Inde nucléaire	37
R. La Construction de la Paix : défis et potentiel d'un concept émergent	38

A. Un avis sénatorial belge sur le rôle de l'OTAN

Sénat belge, rapport de la commission du 24 OCTOBRE 2006 sur « L'évolution de l'OTAN — Sommet de Riga », 28 novembre 2006, Document législatif n° 3-1683/1 (extraits) :

« Recommandations adoptées par la commission

...Il ne faut pas raisonner en termes de compétition entre l'Union européenne et l'OTAN mais assurer que le pilier européen de l'OTAN renforce la politique européenne de défense pour permettre l'emploi optimal des moyens d'intervention dans tous les cas de figure;

...l'Union européenne est une union politique dont le but est d'organiser la coopération entre ses membres et avec le reste du monde; qu'elle dispose avant tout de leviers non militaires, ce qui inclut l'aide humanitaire, la santé, l'éducation, l'aide économique, pour gérer toutes les dimensions des conflits modernes, sans oublier la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) qu'il faut continuer à renforcer; ... la nécessité de garantir au sein de l'OTAN la primauté du politique sur le militaire, à travers la tenue régulière de réunions des ministres de la Défense...

/Le Sénat/ demande au gouvernement fédéral de défendre les points suivants au Sommet de Riga et lors des futures négociations diplomatiques:

1. le rôle de l'OTAN reste la défense collective de ses 26 pays membres en cas d'attaque armée contre l'un d'eux;
2. l'OTAN doit agir dans le respect des principes de la Charte des Nations unies et ses opérations militaires doivent s'inscrire dans un mandat du Conseil de sécurité conformément à l'article 53 de la Charte;
3. l'OTAN doit collaborer avec les institutions de l'ONU et les institutions régionales qui ont des compétences en matière civile, en respectant les compétences propres à chacune;
4. l'OTAN ne doit pas s'attribuer un rôle central dans la lutte contre le terrorisme, qui nécessite avant tout une réponse diplomatique et de nature civile, et qui doit s'inscrire dans une approche multidimensionnelle;
5. l'OTAN doit renforcer ses principes de base que sont la concertation et le consensus, le rôle central du Conseil de l'Atlantique Nord et enfin la transparence en son sein pour permettre un meilleur contrôle parlementaire;
6. l'apport de l'OTAN dans la réduction significative du volume d'armement conventionnel et des armes NBC /nucléaires, biologiques et chimiques/ ;
7. faire examiner, dans le cadre de l'OTAN, des initiatives concernant:
 - la révision des doctrines stratégiques en matière d'armes nucléaires;
 - le retrait progressif d'Europe des armes nucléaires tactiques américaines en vue du respect de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires;
8. encourager les autres pays membres de l'OTAN à adopter une législation similaire à celle de la Belgique en matière d'interdiction des armes à sous-munitions;
9. la création d'un véritable pilier européen équivalent au sein de l'OTAN sans nuire à l'autonomie nécessaire de la PESD, en communautarisant la PESC, dans le respect du budget disponible et de la rationalisation de l'armée;...
11. à travers l'élargissement de l'OTAN et l'ouverture du Conseil de partenariat euro-atlantique, œuvrer non seulement à l'interopérabilité des forces militaires mais aussi à la mise sur pied d'un contrôle démocratique sur les forces militaires et de mécanismes permettant la transparence des budgets de la défense;
12. l'élargissement de l'Alliance atlantique doit se faire conformément à l'Article 10 du Traité de Washington; l'élargissement ne peut se faire que vis-à-vis de pays européens qui sont capables de contribuer aux objectifs de l'Alliance et qui n'ont pas de contentieux militaires ou

politiques avec leurs voisins; l'OTAN élargie doit pouvoir continuer à poursuivre ses objectifs avec efficacité;...

17. le budget de l'OTAN doit rester à niveau constant et respecter les règles d'une gestion rigoureuse, et le financement des opérations menées par l'OTAN doit être plus transparent;... »

B. Dépenses militaires (d'après GRIP, www.grip.org)

...Si l'on excepte celles de la Chine et de l'Iran, les dépenses militaires s'avèrent principalement significatives parmi les alliés des EUA (c'est nous qui soulignons). Au Moyen-Orient, le plus grand contributeur au total régional est l'Arabie Saoudite avec des dépenses militaires en hausse de 95% par rapport à 1996. Suivent ensuite par ordre d'importance, les dépenses militaires israéliennes, qui n'augmentent toutefois que de 17%, et celles de l'Iran qui accusent une hausse remarquable de 215% depuis 1996 et s'établissent désormais à 7 milliards de dollars en 2005. Globalement pour l'Asie, les dépenses militaires ont progressé de 35% depuis 1996. Cette hausse est due principalement à l'importance des dépenses militaires de l'Inde (20,4 milliards de dollars en 2005, soit une hausse de 83% depuis 1996) en Asie du Sud, et aux dépenses militaires de la Chine et du Japon en Asie de l'Est. Les dépenses du Japon (42 milliards) sont restées stables depuis 1996 (+2%), mais celles de la Chine auraient progressé de 165% et sont estimées à 42 milliards de dollars en 2005.

Pour l'ensemble du continent africain, la hausse est de 47% au cours de la période 1996-2005. Elle s'explique essentiellement par les hausses spectaculaires en Afrique du Nord (+45%), en particulier en Algérie (+100%) et au Maroc (+32%). La hausse en Afrique sub-saharienne (+41%) est due principalement à la hausse des dépenses militaires du Nigeria (653 millions de dollars, soit +164% par rapport à 1996) et de l'Afrique du Sud (+18%) qui est, de loin, la plus importante puissance militaire de la région.

En Amérique du Sud, le Paraguay, le Brésil (qui représente à lui seul 40% du total régional) et l'Équateur avaient significativement réduit leurs dépenses militaires en 2004, par rapport à 2003. À l'échelle du sous-continent, ces baisses ponctuelles n'ont cependant pas suffi à compenser les hausses importantes enregistrées au Venezuela (+47%), en Colombie (+63%) et surtout au Chili (+87% depuis 1996). En ce qui concerne le Chili, 10% des revenus de l'exportation de cuivre des entreprises d'Etat chiliennes sont directement alloués aux acquisitions militaires, et les récentes hausses du cours du cuivre ont amplement fourni les ressources nécessaires à la poursuite des programmes de modernisation et la participation à des missions militaires internationales. Globalement, les dépenses militaires sud-américaines ont progressé de 31% entre 1996 et 2005. L'Amérique centrale est la seule région du globe où, au total faible, les dépenses ont diminué pendant la période 1996-2005. Les dépenses militaires les plus importantes sont celles du Mexique.

Les dépenses militaires des pays membres de l'UE ont augmenté de +11% depuis 1996. La moyenne de l'UE est fortement influencée par les choix du Royaume Uni, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie qui, à quatre, représentent **73%** des dépenses militaires de l'UE en 2004, et seulement très marginalement par les pays d'Europe centrale et orientale qui ont récemment intégré l'Union. Les dépenses de la Communauté des Etats Indépendants¹ ont progressé de 50% entre 1996 et 2005, essentiellement en raison de la très forte hausse en Russie (+49% depuis 1996). Cette hausse spectaculaire doit cependant être relativisée, car les

¹ Qui regroupe toutes les républiques ex-soviétique, sauf les baltes.

dépenses militaires de la Fédération de Russie seraient de \$ 21 milliards en 2005, mais cette somme ne représente finalement que 13% de la valeur des dépenses militaires de l'URSS en 1988. Une autre comparaison nous indique que, au taux du marché, ces dépenses ne représentent finalement que **4,4%** des dépenses militaires américaines.

On notera que les dépenses militaires sont très inégalement distribuées dans le monde. Les 32 pays classés comme pays à revenu élevé par la Banque mondiale représentent 75% des dépenses militaires mondiales, alors qu'ils ne comptent que 16% de la population mondiale. Les 58 pays les plus pauvres, où vivent 41% de la population mondiale, ne représentent que 4% des dépenses militaires mondiales. La concentration des dépenses militaires est très importante et le classement en est sensiblement différent si l'on effectue le même classement après avoir converti les dépenses militaires en parité de pouvoir d'achat² : les EUA conservent une première place incontestable, mais ils sont suivis dans ce cas par la Chine, l'Inde, la Russie et la France. En ce qui concerne les dépenses militaires par habitant, l'Inde dépense \$ 18,5 par habitant, et à l'autre extrême les EUA avec \$ 1 589 par habitant.

En 2005, les 25 pays de l'UE, forts d'une population de 461 millions d'habitants, totalisaient 212 milliards de dollars pour leurs dépenses militaires. Ce montant représente 21,2% des dépenses militaires mondiales. Les EUA comptent 296 millions d'habitants et ont effectué \$ 478 milliards de dépenses militaires, soit 4,1%. L'UE dépense donc 2,2 fois moins pour sa « défense » que les EUA, alors que sa population est 1,6 fois plus importante. Nous faisons également la remarque suivante. Tant les EUA que l'UE dépensent chacun, annuellement, pour *l'armée, la diplomatie et le développement de la coopération* un total de € 500 milliards environ. Alors que les premiers privilégient l'armée en dépensant plus de € 390 milliards, la seconde n'utilise que € 170 milliards dans ce même but. Là réside toute la différence entre les politiques des deux côtés de l'Atlantique !

C. La non-prolifération nucléaire d'après MIR-IRG, mirirg@swing.be

Afin de saisir l'importance de la volonté de non proliférer les armes nucléaires, il s'avère utile de clarifier certains nombres de notions et de faits.

Notions

Un missile balistique est un missile dont une partie de la trajectoire est balistique, c'est-à-dire influencée uniquement par la gravité et la friction aérodynamique (traînée). La phase balistique est précédée par une phase d'accélération, alimentée par un moteur-fusée et généralement guidée, donnant à l'engin l'impulsion nécessaire pour atteindre sa cible. En fonction du rôle de l'arme, défini principalement par sa portée, on distingue deux catégories de missiles balistiques.

Le *missile tactique* (dit aussi opérationnel ou de théâtre), destiné à étendre la capacité offensive au delà de celle de l'artillerie traditionnelle. Sa portée varie entre 30 et plusieurs centaines de kilomètres. Le *missile stratégique*, destiné à un rôle principalement dissuasif, et généralement doté d'une ogive nucléaire. De par sa capacité à frapper tout point du territoire ennemi sans réelle possibilité d'interception, il permet à l'Etat en disposant de riposter à une

² En calculant de telle façon que pour la même somme d'argent, on puisse acheter la même quantité et qualité de biens et services dans chaque pays.

agression même lorsque ses forces armées ne sont pas en mesure de le faire. En parlant de «missile balistique», on comprend généralement «missile sol-sol» ou «mer-sol» et, sauf mention explicite, «stratégique».

On distingue entre différentes sortes de missiles. Les missiles balistiques à courte portée (SRBM : Short Range Balistic Missile) ou missiles tactiques. Leur portée est inférieure à 800 kilomètres. Les missiles à portée intermédiaire (IRBM : Intermediate Range Balistic Missile), qui ont une portée comprise entre 2400 et 6400 kilomètres. Les missiles à longue portée (ICBM : InterContinental Balistic Missile), qui ont une portée qui va de 6 000 à 13 000 kilomètres. Lorsqu'ils sont lancés depuis des sous-marins, les missiles sont désignés SLBM : Submarine Launched Balistic Missile.

Histoire du développement des armes atomiques et nucléaires

Les EUA ont développé les armes atomiques et nucléaires durant la première moitié des années 1940 dans le cadre du Projet Manhattan. Dans les deux décennies qui suivent, plusieurs autres pays en ont également développé :

- ❖ l'Union Soviétique (1949)
- ❖ le Royaume-Uni (1952)
- ❖ la France (1960)
- ❖ la Chine (1964)

Mais dès le début des années 1950, la communauté internationale, à travers l'ONU, a commencé à prendre conscience du risque de voir proliférer de telles armes à travers le monde. C'est ce qui l'a incitée à créer l'AIEA en 1956, afin de promouvoir l'usage du nucléaire non pas à des fins militaires mais civiles.

L'élaboration d'un traité visant à garantir la non-prolifération des armes nucléaires fut la suite logique de la création de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA). Il fut élaboré à l'initiative des EUA et de l'Union soviétique. La signature du traité eut lieu le 1er juillet 1968. Il est entré en vigueur le 5 mars 1970, après qu'il eut été ratifié par les gouvernements dépositaires (EUA d'Amérique, Royaume-Uni, Union des républiques socialistes soviétiques) et quarante autres Etats signataires. Aujourd'hui, 189 Etats ont ratifié ce traité. Après la Convention internationale des Droits de l'Enfant, c'est le deuxième traité le plus universel puisque seuls trois Etats ne l'ont pas signé à ce jour : l'Inde, le Pakistan et Israël. Par ailleurs, la Corée du Nord s'en est retirée le 10 janvier 2003. Le traité a été reconduit pour une durée indéterminée en 1995, à la condition exigée par les pays arabes concernant Israël, que des efforts de désarmement soient conduits avec ce dernier.

Le principe du non-prolifération et l'Agence Internationale de l'Energie Atomique

Le principe de base du TNP repose sur la discrimination opérée entre les Etats dotés de l'arme nucléaire ayant fait exploser un engin nucléaire avant le 1er janvier 1967 (EDAN), et les autres Etats, non dotés de l'arme nucléaire (ENDAN) : les premiers (EUA, URSS, Royaume-Uni, France, Chine), également membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, s'engagent en signant le traité à ne pas aider un autre pays à acquérir des armes nucléaires ; les seconds s'engagent à ne pas fabriquer d'armes nucléaires et à ne pas essayer de s'en procurer.

Le traité favorise les usages pacifiques de l'atome, en affirmant le droit inaliénable de toutes les parties au traité à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Tous les pays signataires, et notamment les Etats les plus avancés dans le domaine nucléaire civil, s'engagent ainsi à faciliter un échange aussi large que possible d'informations, d'équipements et de matières nucléaires pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le traité comporte une clause de désarmement. Le TNP contient une clause relative au désarmement, tous les signataires devant s'engager à négocier en vue de parvenir à un arrêt de la course aux armements nucléaires et à un désarmement général et complet sous un contrôle international. Le traité prévoit que les signataires se réuniront tous les cinq ans pour examiner les conditions dans lesquelles il a été appliqué. Il était prévu que, vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur du Traité (c'est-à-dire en 1995), les signataires se réuniraient pour décider, à la majorité, s'il devait demeurer en vigueur indéfiniment ou être prorogé pour une ou plusieurs périodes de durée déterminée.

Le dispositif du protocole additionnel du 22 septembre 1998 complète les mesures de l'accord de garanties fondé sur la vérification par l'AIEA de la comptabilité des matières nucléaires déclarées. L'AIEA est chargée de contrôler l'usage pacifique des matières nucléaires dans les pays non dotés de l'arme nucléaire, parties au Traité, par le biais d'accords de garantie signé par chaque ENDAN avec l'Agence afin que celle-ci vérifie le respect de leurs engagements. Suite à la découverte d'activités nucléaires clandestines en Irak le programme de renforcement des garanties de l'AIEA, dit « 93 + 2 », a été lancé. Ce programme vise à accroître l'étendue et la précision des contrôles de l'AIEA afin de garantir l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire.

Les limites du TNP

Le TNP crée intrinsèquement une discrimination entre les EDAN et les ENDAN, à peine compensée par les contreparties accordées par les cinq EDAN, comme la possibilité pour les ENDAN de développer des applications nucléaire pacifiques (comme pour l'énergie) ou leur engagement de réduire les potentiels nucléaires et de favoriser un désarmement complet. En général, les pays qui possèdent l'arme nucléaire, EDAN ou non, se sont engagés à respecter des garanties positives les engageant à porter secours aux pays qui seraient menacés ou attaqués par des armes atomiques, et des garanties négatives engageant les pays possédant l'arme nucléaire à ne pas attaquer avec leurs armes atomiques des pays signataires du TNP qui n'en seraient pas dotés.

Ces déséquilibres entre pays dotés ou possédant l'arme nucléaire, ont participé à pousser trois pays (Israël, l'Inde et le Pakistan) à ne pas signer le TNP et à développer des programmes clandestins. De plus, les EDAN ne manifestent pas la volonté d'appliquer les accords établis lors de la révision de 2000. Les cinq EDAN sauf la Chine ont désarmé quantitativement. Mais aucun qualitativement, ils ont au contraire tous modernisé leurs armements et pris des dispositions pour conserver leur capacité nucléaire indéfiniment.

Le Conseil de sécurité prône un monde dénucléarisé, in : *Le Monde*, 24.9.2009

« Le Conseil de sécurité de l'ONU, réuni en un sommet exceptionnel sous la présidence de Barack Obama, a adopté jeudi 24 septembre /2009/ à l'unanimité une résolution appelant à l'instauration d'un monde dénucléarisé. "Une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit

donc jamais être livrée", a déclaré le président américain, citant un de ses prédécesseurs à la Maison Blanche, le républicain Ronald Reagan. La résolution 1887, rédigée par les Etats-Unis, appelle les Etats signataires du traité de non-prolifération nucléaire (TNP) à respecter leurs obligations, et les autres à le rejoindre au plus tôt en tant qu'Etats non dotés de l'arme atomique, afin de le rendre universel. Le TNP compte 189 pays.

Les signataires dépourvus d'arsenaux nucléaires se plaignent de longue date de l'absence d'efforts réels de désarmement des cinq membres permanents du Conseil, qui en possèdent (Russie, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Chine), et de leur souci prioritaire de les empêcher de rejoindre leur "club". C'était la cinquième fois seulement depuis sa création, en 1946, que le Conseil de sécurité réunissait à son siège new-yorkais des chefs d'Etat, et en outre la première fois qu'une telle séance était présidée par un chef de la Maison blanche. L'initiative américaine de ce sommet extraordinaire sur le thème du désarmement nucléaire marque un infléchissement marqué de l'administration d'Obama par rapport notamment à celle de George Bush, qui avait ignoré des engagements internationaux pris dans ce domaine par celles qui l'avaient précédée, estiment diplomates et analystes.

Visant sans les nommer l'Inde, le Pakistan et Israël, la résolution adoptée invite "d'autres Etats" nucléaires non signataires du traité à se joindre aux efforts pour débarrasser le monde de la menace atomique. La Corée du Nord, qui a effectué deux essais nucléaires, en 2006 et en 2009, et l'Iran, que les Occidentaux soupçonnent fortement de vouloir se doter de l'arme atomique, ne sont pas non plus nommément cités dans la résolution. Mais les diplomates jugent qu'ils sont manifestement montrés du doigt par le passage du texte du Conseil de sécurité évoquant les "défis majeurs actuels au régime de non-prolifération"... La résolution appelle enfin les pays membres de l'ONU à ratifier le traité d'interdiction des essais nucléaires et appuie les négociations sur un pacte interdisant la production de matériaux fissiles entrant dans la composition des ogives nucléaires. En marge de l'Assemblée générale des Nations unies, Barack Obama et son homologue russe, Dmitri Medvedev, ont évoqué mercredi leurs négociations en vue d'un nouveau traité de réduction de leurs stocks d'armes nucléaires respectifs... ».

Les puissances nucléaires reconnues modernisent et améliorent sans cesse leur arsenal, mais exigent le respect du Traité de non-prolifération par tous les autres Etats. Paradoxe. En décembre dernier, j'évoquais déjà -dans le cadre du problème posé par la volonté de l'Iran de maîtriser le processus d'enrichissement de l'uranium - l'attitude ambiguë des puissances nucléaires reconnues, soucieuses de maintenir leurs "privilèges" et leurs capacités de dissuasion en modernisant et améliorant sans cesse leur arsenal, exigeant le respect du Traité de Non-Prolifération (TNP) par tous les autres Etats. Je rappelais que le général Beaurire affirmait, il y quarante ans, que la dissuasion ne pouvait être obtenue qu'entre puissances "raisonnables" et que "la prolifération devrait (...) être arrêtée lorsque la perspective de démocratisation de l'arme atomique apparaîtra prochaine". A ce moment ajoutait-il, "la menace de prolifération forcera vraisemblablement à construire un concert des puissances nucléaires".

Depuis lors, le TNP a été signé par tous les Etats du monde SAUF l'Inde, le Pakistan, et Israël qui, entre-temps se sont dotés d'un arsenal nucléaire sans réaction significative des puissances nucléaires reconnues. A propos de réaction, j'écrivais combien il me paraissait peu "productif" de menacer l'Iran de sanctions plutôt que d'essayer de l'intégrer dans le concert des Etats oeuvrant pour une plus grande stabilité dans cette région ô combien instable. Au moment où de nouvelles sanctions contre l'Iran sont envisagées par le Conseil de sécurité, les événements

de ces derniers mois illustrent bien les paradoxes de cette lutte contre la prolifération nucléaire.

Paradoxe est l'attitude des puissances nucléaires reconnues. J'ai déjà parlé de l'adaptation continue de l'arsenal nucléaire français: nouveaux missiles, laboratoires d'essais de nouvelles armes, modernisation des sous-marins lance-engins. La Russie vient d'annoncer non seulement un effort de 145 milliards d'euros dans le domaine de la défense mais aussi la construction de 50 nouveaux missiles intercontinentaux. Le Royaume-Uni estime aujourd'hui indispensable l'amélioration de sa force nucléaire. La Chine fait un effort considérable dans le domaine de la maîtrise de l'espace. Quant aux Etats-Unis, ils n'abandonnent pas le projet de faire de leur pays un "sanctuaire", ce qui est un facteur de stabilisateur de la dissuasion, et ils viennent d'annoncer, pour montrer le bon exemple à l'Iran sans doute, le développement prochain de nouvelles têtes nucléaires pour leurs sous-marins.

Et ce sont ces Etats qui, au nom d'un TNP qu'ils ne respectent pas, refusent aux autres Etats du monde l'accès au nucléaire militaire et même dans le cas de l'Iran, l'accès à la maîtrise du processus complet d'enrichissement de l'uranium à des fins civiles parce que celle-ci lui permettrait d'avoir accès au nucléaire militaire. Plus paradoxale encore est l'attitude des membres du Club nucléaire vis-à-vis des trois Etats (Inde, Pakistan, Israël) qui n'ont pas signé le TNP et se sont dotés d'un arsenal nucléaire.

Les Etats-Unis viennent de signer un accord avec l'Inde qui prévoit une dissociation entre le nucléaire civil et le nucléaire militaire de cet Etat. En fait, l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) contrôlera le nucléaire civil suivant les règles du TNP, ce qui permettra à l'Inde de satisfaire à terme ses immenses besoins énergétiques civils, mais l'Inde gardera son autonomie, c'est-à-dire son indépendance, dans le développement de son nucléaire militaire. S'inscrire dans le réseau mondial nucléaire civil permet à l'Inde d'acquérir de l'uranium sur le "marché" et à quelques grands pays (Etats-Unis, Canada, France, Russie, ...) de profiter de quelques contrats intéressants (centrales nucléaires, etc.) sans oublier quelques juteux contrats d'armements classiques. Notons que quelques spécialistes indiens de la dissuasion n'étaient pas très partisans de cet accord qui freine, d'après eux, l'accès de l'Inde à une "dissuasion minimum crédible". Il est bon de souligner ici que l'accès à celle-ci signifie essentiellement "capacité de contre-frappe", c'est-à-dire capacité de riposter à un agresseur en lui infligeant des pertes intolérables. Cela est bien autre chose que de disposer de quelques armes mais aussi dans les domaines des vecteurs et de la maîtrise de l'espace. Inutile d'évoquer le cas israélien. Aucun membre du Club nucléaire n'a jamais critiqué l'accès d'Israël au rang de puissance nucléaire, pour de nombreuses raisons d'ailleurs.

Le Pakistan pose plus de problèmes pour le Club, mais comme il est devenu un allié des Etats-Unis dans la lutte contre le terrorisme international, il est aujourd'hui considéré comme un acteur "responsable" dans le concert des puissances nucléaires. Voilà pourtant un Etat qui non seulement n'a pas signé le TNP, est en outre le seul, connu à ce jour, à avoir fait commerce de technologies nucléaires avec... la Corée du Nord. Il était piquant de lire récemment dans "la Libre" (14/12/2006) l'interview du Premier ministre pakistanais qui estime, bien entendu, que l'Iran ne désire pas posséder d'armes nucléaires à l'avenir. Il pense même qu'une action militaire contre l'Iran - une "castration atomique" disent certains - serait catastrophique pour la région et il prône le dialogue entre les parties...

Et c'est ainsi que ces trois Etats nucléaires entourant l'Iran bénéficient eux de l'amicale compréhension, si ce n'est l'appui total, des membres du Club nucléaire... Difficile pour ce

Club d'avoir une stratégie plus incohérente' A propos de l'Iran maintenant, rappelons que le rapport Baker-Hamilton recommande que "les Etats-Unis entrent en contact direct avec l'Iran et la Syrie afin de faire en sorte qu'ils s'engagent à pratiquer une politique constructive en Irak et sur d'autres enjeux régionaux".

A souligner aussi la récente déclaration du Président Chirac qui expliquait à quelques journalistes qu'en fait "le vrai problème" n'était pas que l'Iran possède quelques armes nucléaires mais "celui de la prolifération...", la crainte en fait, de la "démocratisation de l'arme atomique". Je ne sais si Jacques Chirac se rappelait des principes de la dissuasion nucléaire, encore qu'il ajoutait que, si l'Iran décidait un jour d'utiliser l'arme nucléaire, Téhéran serait détruite dans l'heure. Il confirmait ainsi que tout emploi de l'arme nucléaire serait un échec de la stratégie de dissuasion mais surtout l'attitude d'un Etat non raisonnable. Pour quelle raison l'Iran de Ali Kharameini serait-il moins "raisonnable" que les autres Etats nucléaires qui l'entourent s'ils disposaient un jour d'une force nucléaire?

Cette interview de Jacques Chirac a provoqué un tel tollé qu'il a dû lui-même reconnaître qu'il avait été trop... schématique. Et pourtant, le président français reconnaissait simplement qu'il était difficile d'empêcher un Etat qui en a les capacités de fabriquer des armes nucléaires mais que celui qui en possédait était obligé de respecter les règles de la dissuasion. Hubert Vedrine, l'ancien ministre (socialiste) français des affaires étrangères constatait d'ailleurs que Jacques Chirac "avait dit des choses que beaucoup d'experts disent dans le monde". Il sera intéressant de voir, dans les prochaines semaines, si le Conseil de sécurité de l'ONU va sortir d'un processus de sanctions, qui seront d'ailleurs de plus en plus difficiles à définir, pour entrer dans un processus de négociations avec l'Iran. L'émergence "d'une culture nucléaire universelle" pour reprendre une expression du général Poirier, n'a évidemment rien de commun avec la "stratégie du shérif" pratiquée par l'administration Bush.

L'Union européenne (UE) devrait aussi s'interroger sur sa propre stratégie. Le ministre allemand des Affaires étrangères déclarait il y a peu qu'"il manque un large dialogue entre l'OTAN et l'UE". Quand on entend certains experts justifier le déploiement à l'Est de l'Europe de radars antimissiles pour faire face à une attaque éventuelle de la Corée du Nord ou de l'Iran, il y a de quoi s'interroger sur la crédibilité de certaines appréciations. L'UE a autre chose à faire que de s'inventer des ennemis.

On peut parfois se demander si, à la plus grande satisfaction des "faucons" de tous bords, certains ne souhaitent pas que la Russie redevienne un "ennemi" aux frontières de l'UE; que la haine grandisse entre sunnites et chiites dans le monde musulman; que le fossé se creuse davantage encore entre Israël et la Palestine; que la Chine devienne l'adversaire idéal de demain. N'est-il quand même pas étonnant que les dirigeants actuels des Etats-Unis - qui représentent à eux seuls 50 % des dépenses militaires de la planète - reprochent sans cesse à quelques Etats d'être une menace actuelle ou future pour eux alors qu'ils sont l'Etat le moins menacé de tous les Etats du monde?

Comme l'écrit si bien le général Jean Cot, les responsables de notre vieille terre, qui ont tant de problèmes à résoudre en ce XXI^e siècle pour que celle-ci reste tout simplement viable, ne pourraient-ils pas enfin, "parier pour la paix" ? (Général J. Cot, "Parier pour la paix". ed Charles Léopold Mayer. Paris. 2006).

D. voir Annexe O.

E. START Follow-On: What SORT of Agreement?, By Hans M. Kristensen

Estimated U.S. and Russia Nuclear Weapons 2009-2016				
	2009		2016	
	US	Russia	US	Russia
Operational	2,700	4,830	2,175	3,675
Strategic	2,200	2,780	1,675 ^a	1,675 ^a
Non-Strategic	500 ^b	2,050 ^c	500	2,000
Reserve	2,500	3,500 ^d	2,500	3,500
Total Stockpile	5,200	8,330^e	4,675	7,175
Awaiting Dismantlement	4,200	4,670 ^e	2,600 ^f	few ^f
Total Inventory	9,400	13,000	7,275	7,175

^a Based on upper limit of START follow-on treaty.
^b Approximately 200 of these warheads are deployed in Europe.
^c Deployed on bases with operational units.
^d The majority of these are thought to be non-strategic warheads.
^e Very little is known about the total size of the Russian stockpile and how many warheads are awaiting dismantlement.
^f Assumes warheads cut by START follow-on treaty will be retired and dismantlement continued at current rate.

Hans M. Kristensen/Federation of American Scientists, 2009

Compared with the forces deployed as of 2009, the effect of the START follow-on appears to be a reduction of Russian deployed strategic warheads by approximately 40 percent, and a U.S. reduction of roughly 24 percent. The estimated effect on the total stockpile of either country is more modest: 14 percent fewer warheads for Russia and 10 percent for the United States. But that assumes the warheads cut by the START follow-on treaty would be retired rather than placed in the reserve, something the agreement does not require. The treaty itself requires no change in the size of the total stockpiles. The reduction to 500-1,100 strategic delivery vehicles represents a significant reduction from the START ceiling of 1,600, at least on paper. In reality, however, the upper limit exceeds what either country currently deploys, and the lower level exceeds what Russia is expected to deploy by 2017 anyway. Therefore, a 500-1,100 limit doesn't force either country to make changes to its nuclear structure but essentially follows current deployment plans.

F. L'histoire et la nature de la neutralité suisse³

La Confédération helvétique fait cohabiter, dans un Etat de droit, trois grandes ethnies européennes. Dotée, depuis 1815, d'un statut international de neutralité armée, se tenant à l'écart des blocs politiques qui divisent les nations, la Suisse est pourtant activement présente dans le monde contemporain. La Restauration de 1815 attribue à la Suisse ses frontières actuelles, lui garantit sa neutralité et un nouveau Pacte fédéral. La Confédération reste à l'écart des deux grands conflits mondiaux et, après l'expérience de sa participation à la Société des nations, elle revient à sa vocation d'une neutralité « instrumentale », de truchement entre les peuples.

La neutralité et l'invulnérabilité de la Suisse sont garanties par les puissances et la neutralisation, avec droit d'occupation militaire, étendue au nord de la Savoie. Le traité de Versailles confirme la neutralité suisse. La Suisse entre à la Société des nations, dont le siège est à Genève, mais revient, en 1938, à la neutralité intégrale. L'année 1945 trouve une Suisse solide et toujours attachée à son idéal politique de fédéralisme et de neutralité

³ Sources : Encyclopædia Universalis 2005

La neutralité suisse est singulière: elle est armée, défensive, permanente et librement choisie. Elle s'appuie sur l'éducation d'un civisme actif et le développement systématique de la défense civile. Sa longévité lui assure une reconnaissance internationale. Par le renoncement à une politique de puissance, la Suisse évite qu'elle s'intègre dans une quelconque structure internationale à connotation politique ou militaire. Conserver une neutralité armée peut apparaître comme une nécessité de défense.

La neutralité est cependant ressentie comme une politique institutionnalisée d'abstentionnisme à géométrie variable: la Suisse a appliqué l'embargo économique contre l'Irak en 1990 mais a interdit le survol de son territoire aux avions de la communauté internationale. Autre survol, autre contradiction: un jour avant la guerre du Kosovo de 1999, les avions de l'OTAN traversent la Suisse pour se rendre en Italie. Un jour après la déclaration officielle, le survol est interdit.

La neutralité suisse a certainement largement concouru à la décision de nombreuses organisations internationales de s'établir sur notre sol. Plusieurs d'entre elles se préoccupent des droits des minorités de par le monde. L'aura du Comité international de la Croix Rouge est bénéfique pour la Suisse. Le monde entier fait partie de l'ONU à l'exception de la Suisse et du Vatican. La Suisse a échappé en grande partie des horreurs des deux guerres mondiales mais elle aussi a souffert de la pénurie de divers ordres pendant ces guerres.

G. Extraits du Catéchisme de l'Eglise Catholique

TROISIEME PARTIE LA VIE DANS LE CHRIST
DEUXIÈME SECTION LES DIX COMMANDEMENTS
CHAPITRE DEUXIEME " TU AIMERAS TON PROCHAIN COMME TOI-MEME "
Article 5 LE CINQUIEME COMMANDEMENT

III. La sauvegarde de la paix

La paix

2302 En rappelant le précepte : " Tu ne tueras pas " (Mt 5, 21), notre Seigneur demande la paix du cœur et dénonce l'immoralité de la colère meurtrière et de la haine :

La *colère* est un désir de vengeance. " Désirer la vengeance pour le mal de celui qu'il faut punir est illicite " ; mais il est louable d'imposer une réparation " pour la correction des vices et le maintien de la justice " (S. Thomas d'A., s. th. 2-2, 158, 1, ad 3). Si la colère va jusqu'au désir délibéré de tuer le prochain ou de le blesser grièvement, elle va gravement contre la charité ; elle est péché mortel. Le Seigneur dit : " Quiconque se met en colère contre son frère sera passible du jugement " (Mt 5, 22).

2303 La *haine* volontaire est contraire à la charité. La haine du prochain est un péché quand l'homme lui veut délibérément du mal. La haine du prochain est un péché grave quand on lui souhaite délibérément un tort grave. " Eh bien ! moi je vous dis : Aimez vos ennemis, priez pour vos persécuteurs ; ainsi vous serez fils de votre Père qui est aux cieux... " (Mt 5, 44-45).

2304 Le respect et la croissance de la vie humaine demandent la *paix*. La paix n'est pas seulement absence de guerre et elle ne se borne pas à assurer l'équilibre des forces adverses.

La paix ne peut s'obtenir sur terre sans la sauvegarde des biens des personnes, la libre communication entre les êtres humains, le respect de la dignité des personnes et des peuples, la pratique assidue de la fraternité. Elle est " tranquillité de l'ordre " (S. Augustin, civ. 10, 13). Elle est œuvre de la justice (cf. Is 32, 17) et effet de la charité (cf. GS 78, §§ 1-2).

2305 La paix terrestre est image et fruit de la *paix du Christ*, le " Prince de la paix " messianique (Is 9, 5). Par le sang de sa croix, il a " tué la haine dans sa propre chair " (Ep 2, 16 ; cf. Col 1, 20-22), il a réconcilié avec Dieu les hommes et fait de son Église le sacrement de l'unité du genre humain et de son union avec Dieu. " Il est notre paix " (Ep 2, 14). Il déclare " bienheureux les artisans de paix " (Mt 5, 9).

2306 Ceux qui renoncent à l'action violente et sanglante, et recourent pour la sauvegarde des droits de l'homme à des moyens de défense à la portée des plus faibles rendent témoignage à la charité évangélique, pourvu que cela se fasse sans nuire aux droits et obligations des autres hommes et des sociétés. Ils attestent légitimement la gravité des risques physiques et moraux du recours à la violence avec ses ruines et ses morts (cf. GS 78, § 5).

Eviter la guerre

2307 Le cinquième commandement interdit la destruction volontaire de la vie humaine. A cause des maux et des injustices qu'entraîne toute guerre, l'Église presse instamment chacun de prier et d'agir pour que la Bonté divine nous libère de l'antique servitude de la guerre (cf. GS 81, § 4).

2308 Chacun des citoyens et des gouvernants est tenu d'œuvrer pour éviter les guerres.

Aussi longtemps cependant " que le risque de guerre subsistera, qu'il n'y aura pas d'autorité internationale compétente et disposant de forces suffisantes, on ne saurait dénier aux gouvernements, une fois épuisées toutes les possibilités de règlement pacifiques, le droit de légitime défense " (GS 79, § 4).

2309 Il faut considérer avec rigueur les strictes conditions d'une *légitime défense par la force militaire*. La gravité d'une telle décision la soumet à des conditions rigoureuses de légitimité morale. Il faut à la fois :

- Que le dommage infligé par l'agresseur à la nation ou à la communauté des nations soit durable, grave et certain.
- Que tous les autres moyens d'y mettre fin se soient révélés impraticables ou inefficaces.
- Que soient réunies les conditions sérieuses de succès.
- Que l'emploi des armes n'entraîne pas des maux et des désordres plus graves que le mal à éliminer. La puissance des moyens modernes de destruction pèse très lourdement dans l'appréciation de cette condition.

Ce sont les éléments traditionnels énumérés dans la doctrine dite de la " guerre juste ".

L'appréciation de ces conditions de légitimité morale appartient au jugement prudentiel de ceux qui ont la charge du bien commun.

2310 Les pouvoirs publics ont dans ce cas le droit et le devoir d'imposer aux citoyens les *obligations nécessaires à la défense nationale*.

Ceux qui se vouent au service de la patrie dans la vie militaire, sont des serviteurs de la sécurité et de la liberté des peuples. S'ils s'acquittent correctement de leur tâche, ils concourent vraiment au bien commun de la nation et au maintien de la paix (cf. GS 79, § 5).

2311 Les pouvoirs publics pourvoient équitablement au cas de ceux qui, pour des motifs de conscience, refusent l'emploi des armes, tout en demeurant tenus de servir sous une autre forme la communauté humaine (cf. GS 79, § 3).

2312 L'Église et la raison humaine déclarent la validité permanente de la *loi morale durant les conflits armés*. " Ce n'est pas parce que la guerre est malheureusement engagée que tout devient par le fait même licite entre les parties adverses " (GS 79, § 4).

2313 Il faut respecter et traiter avec humanité les non-combattants, les soldats blessés et les prisonniers.

Les actions délibérément contraires au droit des gens et à ses principes universels, comme les ordres qui les commandent, sont des crimes. Une obéissance aveugle ne suffit pas à excuser ceux qui s'y soumettent. Ainsi l'extermination d'un peuple, d'une nation ou d'une minorité ethnique doit être condamnée comme un péché mortel. On est moralement tenu de résister aux ordres qui commandent un génocide.

2314 " Tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de villes entières ou de vastes régions avec leurs habitants, est un crime contre Dieu et contre l'homme lui-même, qui doit être condamné fermement et sans hésitation " (GS 80, § 4). Un risque de la guerre moderne est de fournir l'occasion aux détenteurs des armes scientifiques, notamment atomiques, biologiques ou chimiques, de commettre de tels crimes.

2315 L'*accumulation des armes* apparaît à beaucoup comme une manière paradoxale de détourner de la guerre des adversaires éventuels. Ils y voient le plus efficace des moyens susceptibles d'assurer la paix entre les nations. Ce procédé de dissuasion appelle de sévères réserves morales. La *course aux armements* n'assure pas la paix. Loin d'éliminer les causes de guerre, elle risque de les aggraver. La dépense de richesses fabuleuses dans la préparation d'armes toujours nouvelles empêche de porter remède aux populations indigentes (PP 53) ; elle entrave le développement des peuples. Le *surarmement* multiplie les raisons de conflits et augmente le risque de la contagion.

2316 *La production et le commerce des armes* touchent le bien commun des nations et de la communauté internationale. Dès lors les autorités publiques ont le droit et le devoir de les réglementer. La recherche d'intérêts privés ou collectifs à court terme ne peut légitimer des entreprises qui attisent la violence et les conflits entre les nations, et qui compromettent l'ordre juridique international.

2317 Les injustices, les inégalités excessives d'ordre économique ou sociale, l'envie, la méfiance et l'orgueil qui sévissent entre les hommes et les nations, menacent sans cesse la paix et causent les guerres. Tout ce qui est fait pour vaincre ces désordres contribue à édifier la paix et à éviter la guerre :

Dans la mesure où les hommes sont pécheurs, le danger de guerre menace, et il en sera ainsi jusqu'au retour du Christ. Mais, dans la mesure où, unis dans l'amour, les hommes surmontent le péché, ils surmontent aussi la violence

jusqu'à l'accomplissement de cette parole : " Ils forgeront leurs glaives en socs et leurs lances en serpes. On ne lèvera pas le glaive nation contre nation et on n'apprendra plus la guerre " (Is 2, 4) (GS 78, § 6).

H. Le respect des droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme - Les droits de l'homme : sans exceptions ! , *La Ligue des droits de l'Homme*, 2006:

*« Quiconque sacrifie la liberté pour la sécurité ne mérite ni liberté ni sécurité »
Benjamin Franklin*

Cinq ans après les attentats du 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme est au cœur de l'ensemble des politiques de sécurité tant dans les stratégies de sécurité américaines et européennes que dans celle de l'OTAN, qui retrouve enfin de nouvelles raisons d'être après la disparition de la menace communiste. C'est ainsi que, le terrorisme est aujourd'hui perçu comme la menace numéro un pour l'Occident. Pourtant une récente étude⁴ de l'Université de Gand met en pièce des idées fausses mais bien ancrées : elle démontre une *baisse* tendancielle du terrorisme international trente dernières années. Et elle précise que la quasi totalité des victimes du terrorisme islamiste en 2005 sont des musulmans tués dans des attentats perpétrés dans le Moyen-Orient. Quel écart entre la perception d'insécurité relayée par les médias et les chiffres!

On a pu sentir de réelles différences de sensibilité entre les Etats-Unis qui ont fait de la « guerre contre le terrorisme » leur priorité absolue, les Européens qui préfèrent parler de « lutte contre le terrorisme » et les Nations Unies qui ne sont pas encore parvenues à définir le terrorisme, tant la crainte est grande pour un certain nombre d'Etats de voir accoler l'étiquette « terroriste » sur ce qu'ils considèrent comme des luttes de libération ou de simples opposants politiques trop gênants.

Quel est le bilan de cette lutte contre le terrorisme ?

En terme de chiffres tout d'abord, la méthode semble plutôt contre-productive : la violence de la répression et le lourd tribut payé par les civils ont donné des ailes aux mouvements terroristes, en leur offrant de nouveaux sympathisants assoiffés de vengeance. En 2005, presque 9 victimes sur dix du terrorisme international sont tombées en Irak ! Pour faire reculer durablement le terrorisme, il faut en comprendre les causes profondes et ne pas se contenter d'intervenir sur les symptômes.

En terme de Droits Humains ensuite, « La guerre contre le terrorisme constitue un défi dévastateur à la culture mondiale des droits de l'homme et des libertés civiles »⁵.

Les exemples sont légion : arrestations arbitraires, absence de jugements ou tribunaux d'exception, conditions inhumaines de détention et tortures, violations de la vie privée, méthodes particulières d'enquêtes, recul de la séparation des pouvoirs au profit des exécutifs...

Pour les *auteurs* d'actes terroristes, la question principale qui se pose est la suivante « le caractère inhumain et extrêmement grave de certains actes justifie-t-il que l'on nie toute humanité à leurs auteurs ? »⁶ Les droits de l'homme ne peuvent souffrir d'exception.

Pour les *suspects* d'actes terroristes et *par extension pour Monsieur tout le monde*, outre l'indispensable présomption d'innocence et l'interdiction du « délit de faciès », la question qui se pose est : « jusqu'où sacrifier nos libertés pour une plus grande sécurité ? ». D'autant que ces mesures de contrôle « d'exception » risquent de devenir permanentes et que ces libertés risquent de devoir être littéralement reconquises.

⁴ *The evolution of terrorism in 2005, a statistical assesment*, Department of Political Science, Univ. Gent

⁵ *Journalisme, libertés civiles et guerre contre le terrorisme*, Fédération Internationale des Journalistes

⁶ Charte du Comité T, comité de vigilance en matière de lutte contre le terrorisme

L'OSCE, dont la Belgique assure la Présidence jusqu'à la fin de cette année, est un des outils qui par son approche combinant Droits Humains et sécurité peut apporter sa contribution au recul du terrorisme. C'est ce type d'approche intégrée qu'il faut favoriser et mieux financer.

S'il est dangereux de sous estimer le terrorisme, il est aussi funeste de le surestimer et de renoncer au nom d'une impression de sécurité à nos droits fondamentaux acquis de dure lutte. Ne lâchons pas la proie pour l'ombre! Ces atteintes aux Droits Humains font reculer la démocratie, pas le terrorisme.

I. Nicolas Bárdos-Féltoronyi, Le terrorisme : réalité ou discours, causes et conséquences

De prime abord, il convient de distinguer entre terrorisme en tant que

- acte réel de violence de groupes armés de type anarchiste et
- discours à propos du terrorisme comme la « lutte ou la guerre contre le terrorisme ».

L'un qui relève d'actes politiques par voies dangereuses, insolites et singulières sera abordé en premier lieu, puis l'autre dont la substance corrobore à la politique, voire à la géostratégie.

Attentats d'origine terroriste ou anarchiste

Il n'y a pas d'une explication ou d'une cause unique des attentats dites terroristes que connaît le monde depuis plusieurs dizaines d'années. Et d'ailleurs qu'appelle-t-on attentat terroriste lorsque le monde connaît désormais le « terrorisme d'Etat » opéré par Israël, Zimbabwe, les EUA, l'Indonésie, etc. ? La distinction n'est pas aisée entre terrorisme et terrorisme en tant qu'acte de violence. En tout cas, le terrorisme appelle le terrorisme en absence de démocratie et de respect des droits humains.

D'après, l'Encyclopædia Universalis, la terreur est un état, mais c'est aussi un régime politique, voire un procédé de gouvernement, permettant au pouvoir en place de briser, à force de mesures extrêmes et d'effroi collectif, ceux qui lui résistent. Le terrorisme, quant à lui, s'il est d'abord action, n'en recouvre pas moins une notion voisine puisque, dépassant souvent le stade de l'initiative ponctuelle pour devenir une véritable stratégie, il postule l'emploi systématique de la violence, pour impressionner soit des individus afin d'en tirer profit, soit, plus généralement, des populations, soumises alors, dans un but politique, à un climat d'insécurité. Dans l'un et l'autre cas, il a pour caractéristique majeure de rechercher un impact psychologique, hors de proportion, comme le souligne Raymond Aron dans *Paix et guerre entre les nations*, avec les effets physiques produits et les moyens utilisés.

Ce lien n'écarte pas, cependant, les ambiguïtés. Car, si l'on a pu dire longtemps que la terreur, arme des forts, venait de l'État, à l'inverse du terrorisme, arme des faibles, dressée, le cas échéant, contre lui sous forme clandestine, ce n'est pas aussi clair aujourd'hui : pour arriver à leurs fins, certains gouvernants usent contre leurs concitoyens de violence occulte tandis que, sur la scène internationale, apparaît de plus en plus un terrorisme étatique, nouvelle sorte d'approche coercitive indirecte. De plus, comme s'attache au terrorisme une consonance péjorative, ses protagonistes tendent à rejeter la faute originelle sur leurs ennemis : le terrorisme, c'est la violence des autres. C'est donc l'Etat centralisateur, injuste, capitaliste ou oppresseur que désignent comme responsable de leurs agissements subversifs, comme le véritable terroriste, les indépendantistes et révolutionnaires de tout genre, quand bien même la violence qu'ils stigmatisent ne serait, bien souvent, que symbolique.

En vérité, le phénomène est tellement multiforme, variable dans le temps et l'espace, divers selon ses tenants et ses aboutissants, individuel et collectif, aveugle et sélectif, criminel et idéaliste, révolutionnaire et réactionnaire, qu'aucune définition ne permet véritablement de le circonscrire... Encore peut-on tout aussi bien partir des mobiles et des objectifs, opposer le point de vue des auteurs et celui des victimes, analyser, selon le contexte, la fonction dévolue aux tiers, insister sur la structure spécifique de la société qui conditionne partiellement le phénomène, enfin considérer... la théâtralisation de la violence via les médias ou le mimétisme qui relie terroristes et policiers.

La « propagande de l'acte » dont se revendiquèrent des anarchistes des 19^e et 20^e siècles me paraît limitée aux pays industrialisés de l'époque. Cependant, il est vrai qu'elle brillait déjà par son caractère radical. Abstraction faite du terrorisme d'Etat, le terrorisme européen actuel se limite à quelques pays tels que pratiqué dans les pays basques, l'Irlande, la Russie, le Sicile ou la Corse. Il se réfère essentiellement à des causes indépendantistes classiques. Ici, je me borne d'évoquer quelques facteurs qui semblent contribuer au « terrorisme islamiste ».

Phénomène groupusculaire

Dès à présent, il convient de préciser que ce terrorisme contemporain ne couvrent que des activités quelques dizaines de milliers de personnes au maximum. Ces personnes se regroupent en petits réseaux et souvent font référence symboliquement à quelque-chose tel que Al Kaïda de Bin Laden, les causes nationales ou sacrées ou encore les saints salafiste. Les attentats qu'ils revendiquent afin de s'octroyer une certaine gloire et réputation, ne leur sont pas nécessairement attribuables. Il importe de souligner que les attentats qui seraient « islamistes » et qui retiennent l'attention, se réalisent, dans la majorité des cas, dans les pays à majorité musulmane⁷ ! En réalité, le terrorisme s'avère un phénomène groupusculaire et local. Il relève de la police. La guerre s'avère toute autre chose !

"La guerre désigne une confrontation militaire inter-étatique, un conflit armé se déroulant entre les forces militaires de deux unités politiques indépendantes"⁸. Elle se distingue

1. d'*invasions coloniales* ou *quasi coloniales* telles que celles pratiquées par toutes les grandes puissances et part quelques multinationales,
2. d'*agressions militaires* telle qu'en Irak ou en Somalie actuellement,
3. de *guérilla* ou de *guerre civile* telle qu'en ex-Yougoslavie,
4. de *terrorisme* tel qu'en Irlande, aux pays basques ou dans les pays d'Amérique latine ou encore dans d'autres pays développés ou musulmans,
5. de *terrorisme d'Etat* tel qu'en Israël, en Tchétchénie et en beaucoup d'autres pays,
6. de *guerres de libération* face à une puissance coloniale ou un envahisseur, etc.

Voici quelques explications, origines ou causes du terrorisme, en faisant abstraction pour un instant de son usage manipulateur :

1. Dans les années 1980, la lutte américaine contre les Soviétiques en Afghanistan se déroule à l'aide des moudjahiddins⁹ recrutés à travers des pays islamiques. Plus tard,

⁷ Voir, *Neue Zürcher Zeitung*, Die vielen Gesichter der Kaida-Terroristen, 12.7.2007.

⁸ Voir, Thierry de Montbrial & Jean Klein (sous la direction de), Dictionnaire de stratégie, PUF, Paris, 2006.

on retrouve quelques milliers de ces moudjahiddins dans les Balkans et en Tchétchénie grâce à l'intermédiaire du CIA et ce, dès la chute du régime soviétique. Depuis, ils se répandent vers plusieurs pays dans le monde et surtout dans les pays musulmans, et y commettent des actes de violence.

2. Sous toutes ses formes et depuis des décennies, le wahhabisme ou le salafisme se trouve appuyé et suscité avant tout par l'Arabie séoudite mais relèvent également des antécédents bien anciens. Fondamentalistes¹⁰, ils constituent une opposition limitée en nombre, certes parfois fanatisée, dans certains pays tels qu'en Algérie ou en Egypte. Ils peuvent répondre aux aspirations ou exigences de ceux ou celles qui subissent le mépris des classes dirigeantes locales ou internationales. Ils s'avèrent analogues à d'autres fondamentalismes, notamment états-uniens.
3. Les invasions surtout américano-britanniques de l'Afghanistan et de l'Irak semblent ressentis par beaucoup d'Arabes et de Musulmans comme une volonté d'occuper leurs pays. Leur orgueil blessé et leur indignation liés aux misères multiples qu'ils subissent les font réagir parfois d'une façon radicale et meurtrière.
4. Les dictatures nationalo-militaires dans beaucoup de pays qui, pour se renforcer ou se consolider, ont recours à l'Islam et à son influence afin de politiquement démobiliser leurs populations tel qu'en Turquie dès le coup d'Etat de 1980 ou au Pakistan dans les années 1990.
5. La détérioration socio-économique s'avère énorme dans beaucoup de pays sous-développés ou périphériques. L'origine en est sans doute l'internationalisation du capital sans régulation significative¹¹ dont découle la migration massive vers les pays plus prospères et la déstructuration sociale des populations concernées par les mouvements migratoires.
6. La pénurie et la pauvreté, ainsi que les mesures discriminatoires et sécuritaires peu respectueux des droits humains chassent des populations sans défense vers la migration interne ou externe. Finalement, elles les ghettoïsent, le plus souvent, dans les centres urbains où leurs manipulations s'avèrent aisées, autant dans les pays sous-développés que développés. Songeons à des villes telles que Londres, Le Caire, New York, Djakarta, Beijing, San Paolo, Paris, Mexico, Los Angeles, Bagdad, etc. Cela se prête évidemment à toutes sortes de manœuvres, mêmes criminels.

Pour éliminer le risque de ce type de terrorisme, les actions à mener se définissent sans peine à partir des facteurs évoqués ci-dessus. Leurs réalisations s'inscrivent dans le court terme et en termes surtout policiers, et dans le long terme sous forme complexe des coopérations, de l'éducation/formation, de la promotion par le bas de la démocratie, etc.

Si le terrorisme n'existait pas, il faudrait l'inventer !

⁹ Combattants de divers mouvements de libération nationale du monde musulman (Le Petit Larousse).

¹⁰ Tendance conservatrice de certains milieux protestants, notamment aux Etats-Unis d'Amérique, et musulmans qui n'admettent qu'une interprétation littérale de l'écriture (Bible ou Coran) et en déduisent la légitimité d'un certain radicalisme sans limite.

¹¹ Avec son cortège de discriminations accentuées, d'accroissements accélérés des profits de quelques centaines de milliers de personnes sur 6 milliards dans le monde, de privatisations étendues, de dérégulations massives, de destructions d'activités économiques locales, de mesures sécuritaires contre des mouvements sociaux, de désétatisations accélérées exceptées dans le domaine du maintien de l'ordre et militaire, de « rationalisations » anti-sociales, d'inégalités croissantes, etc.

Si le politique se réduit au sophisme, le mensonge domine politiquement la société et en chasse la raison¹². C'est le sort du mot « terroriste ou terrorisme ». C'est le sophisme mondialisé sans vergogne. C'est la raison de l'irraisonnable. Depuis l'avènement de la dynastie Bush mais sans en exclure l'administration Clinton, les discours guerriers contre le terrorisme se multiplient aux Etats-Unis d'Amérique (EUA). Hélas, certains milieux européens s'y alignent. La Russie ou la Chine en profitent pour écraser ses opposants ou minorités. Dans d'autres pays, la situation socio-politique détériorée est narguée en l'agitant.

Voici quelques thèmes de ces discours. La « guerre se justifie pour la paix et la démocratie » à travers le monde parce que ces dernières s'imposeraient moralement, tout en assassinat impunément des centaines de milliers de personnes. Au lieu du communisme, « l'ennemie n° 1 » n'est désormais autre que le terroriste, jamais soi-même. On évoquera "les bienfaits du libre-échange et de la globalisation", "l'empire du bien contre l'empire du mal", "les valeurs partagées de l'Occident contre l'Orient", etc., sans y croire aucunement. On définira "l'empire ou l'axe du mal", les "états pourris ou voyous" ou les "pays renégats", parce qu'ils déplaisent à certains à Washington, voire à Bruxelles. Il en est de même en dressant sans contrôle démocratique des « listes de terroristes ou d'organisations terroristes ». On est le pays plus armé et l'état le plus grand fournisseur d'arme du monde, mais on considère que la prolifération d'armes dangereuses ne se fait que par les autres. Or, ce sont ces Etats-Unis d'Amérique qui concluent des accords nucléaires avec l'Inde qui induisent indirectement la prolifération.

Le vocabulaire de la propagande est « fleuri » ! On est en « 1984 » d'Orwell. Ces mots ou expressions désignent chaque fois quelque-chose qui déplaît aux gouvernants en place. Ils servent à formuler les termes de la propagande politique et à créer une atmosphère sécuritaire. Ils leur donnent l'occasion de s'affirmer et le cas échéant de mener une guerre qui n'en est pas: avant envahir un pays, bombarder aveuglement un territoire, sans risque pour soi-même, mais accompagnés de milliers de victimes, le plus souvent civiles. Ces bombardements leur assurent cependant de pouvoir établir des bases militaires solides¹³, voire d'accéder à des voies de communications stratégiques ou à des matières premières et énergétiques.

La "stratégie nationale de sécurité" qui en découle, se donnent comme objectif *la réorganisation du monde*, selon la volonté de ses rédacteurs. En Europe, nous connaissons un livre qui dès 1925 envisageait de soumettre toute l'Europe à une nation dont les dirigeants plus tard ont considéré cette dernière comme supérieure aux autres. Le livre esquissait d'une façon assez précise la manière de réorganiser cette Europe suivant le dessein de l'auteur, le "guide" future de cette nation¹⁴.

En réalité, la rhétorique a comme objectif de proposer, de construire ou d'imposer des représentations collectives. Rappelons qu'une représentation est par quoi un objet, un phénomène est présent à l'esprit. Une telle représentation fonde les aspirations et les comportements, mais peut mener à la violence individuelle, sociale et géostratégique. "Tous les pouvoirs créent des mots pour nous obliger à penser comme eux", fait ressortir Orwell¹⁵

¹² RICOEUR, Paul, Le paradoxe politique, in : *Esprit*, mai, 1957.

¹³ Tel que dans les Balkans : à Bondsteel au Kosovo, Tuzla en Bosnie-Herzégovine ou à Madhe en Albanie.

¹⁴ On l'aura reconnu, l'auteur de ce livre n'est autre qu'Adolf Hitler.

¹⁵ Dès les années 1950, les anticipations géniales de George Orwell ont montré ce que l'on peut faire aux mots et par les mots. Dans le contexte d'un déferlement rhétorique au tours du terme "terrorisme", "bombardement humanitaire", "lutte pour la paix" ou "contre-terrorisme", il n'est certes pas inutile de présenter quelques

ou encore agir comme eux. En géopolitique, ces représentations peuvent concerner l'histoire, un territoire, une conviction forte, des frontières, etc. mais surtout l'image d'une ennemie qui mobilise, légitime et justifie n'importe de quoi, y compris la guerre, le génocide ou l'atteinte à l'humanité. C'est en quoi des rhétoriques peuvent s'apparenter à la "propagande de guerre". Un discours de propagande correspond généralement à celui qui fait appelle

- aux émotions plus qu'au discernement systématique,
- à l'imaginaire plus qu'à l'analyse concrète,
- aux sentiments plus qu'à la critique nécessaire et suffisante¹⁶.

Si les représentations s'avèrent trompeuses, elles légitiment sans le faire réellement. Cependant, elles peuvent justifier, uniquement par les figures des mots, l'action souhaitée du groupe. Elles s'expriment, en même temps, par des thèmes mobilisateurs qui n'appellent pas d'analyse pour pouvoir précisément devenir efficaces. Elles sont en tous cas incarnées par ceux qui sont au pouvoir ou aspirent d'y advenir. Elles peuvent néanmoins être d'armes de guerre comme outils de paix, comme servir à organiser un contrôle de la société ou à motiver à un projet social.

Ainsi, un discours idéologique s'exprime à travers la parole, l'écrit et l'image. Il *propose* aussi une représentation collective de la manière de comprendre ou d'expliquer. Il *légitime* l'action des groupes sociaux. *Il ne présuppose aucun fondement rationnel ou factuel*. Comme on l'a toujours affirmé : "les mots peuvent tuer!" quels qu'ils soient. Tel est le discours néo-libéral qui est la langue de bois d'une pensée unique du capitalisme en termes de marché. Tel est le discours néo-conservateur qui est le langage de ceux qui savent et prophétisent au nom du "paradis perdu" des certitudes et du droit divin de la propriété. Tel est le discours messianique américain sur les vertus qui de fait n'y ont jamais existé. Ce sont les langages d'un monde vu en noir ou en blanc et appartenant aux possédants.

Aujourd'hui comme hier, mais à nouveau, un certain *provincialisme* se joint ainsi à un *nationalisme* et à un *fondamentalisme religieux*¹⁷ en évoquant - à tort ou à raison, mais à tout bout de champ - le *terrorisme*. Certes, le discours sur la "guerre au terrorisme jusqu'à la victoire finale" combine avantagusement deux choses: d'être simpliste et universaliste, et dès

extraites du livre intitulé "1984" de cet auteur. Pour Orwell, le monde de 1984 se basera ainsi sur deux principes :

"LA GUERRE C'EST LA PAIX. Peu importe que la guerre soit réellement déclarée.. Tout ce qui est nécessaire, c'est que l'état de guerre existe.. /Le but en est/ de convaincre les groupes dirigeants de tous les pays que quelques bombes atomiques de plus entraîneraient la fin de la société organisée et, partant, de leur propre puissance.. La guerre est une affaire purement intérieure.. La guerre est engagée par chaque groupe dirigeant contre ses propres sujets et l'objet de la guerre n'est pas de faire ou d'empêcher des conquêtes de territoires, mais de maintenir intacte la structure de la société..".

"L'IGNORANCE C'EST LA FORCE. Le mot clef ici est *noirblanc*. Ce mot désigne.. l'habitude de prétendre que le noir est blanc, contrairement aux faits évidents.. Il désigne aussi l'aptitude à *croire* que le noir est blanc, et, plus, à *savoir* que le noir est blanc, et à oublier que l'on n'a jamais cru autre choses.. Le but du novlangue était.. de rendre impossible tout autre mode de pensée.. Le novlangue était destiné, non à étendre, mais à diminuer le domaine de la pensée.. Le mot *pensée* par exemple, n'existait pas en novlangue.. Des mots signifiaient exactement le contraire de ce qu'ils paraissaient vouloir dire..". Il en résulta une organisation de la société: "Le ministère de la Paix s'occupe de la guerre, celui de la Vérité, des mensonges, celui de l'Amour, de la torture, celui de l'Abondance, de la famine."

¹⁶ Certes, le discours de promotion commerciale en est fort semblable.

¹⁷ Ces attitudes ne sont guère étonnantes. Grosso modo et si l'on prend en considération l'ensemble de l'électorat de la nation américaine qui se prend pour le "commandant" du monde, 12 à 13% de cet électorat proviennent des milieux extrémistes, notamment de ceux du Renouveau chrétien. L'abstentionnisme étant ordre de 50 %, ces 12-13% représentent la moitié des votants et assurèrent l'élection d'un président.

lors, de susciter l'adhésion populaire, voire celle dont on ne s'attendrait guère. Les fondements en sont plus que suggérés: le pays se prend pour le plus fort dans le monde et doit garantir sa *mission* à travers le monde.

Pour l'usage interne et politique, les discours sur le terrorisme justifient des initiatives d'invasions d'autres pays ou de nombreuses mesures de sécurité inquiétantes sur le plan local¹⁸. Parfois, tant ces initiatives que ces mesures se trouvent démocratiquement approuvées, par exemple par le pouvoir législatif de Washington, ce qui démontre l'efficacité de discours. C'est bien ce qu'y est inquiétant. A l'usage interne, les concepts tels qu'infraction terroriste ou seule participation à un groupe supposé terroriste pêchent soit par l'imprécision, soit par l'existence d'un délit d'appartenance en manquant sans doute le respects des droits humains. Ils sont sans utilité quelconque à la prévention nécessaire de la criminalité, notamment en s'attaquant aux causes de celle-ci. Pour l'usage international du terme dans presque n'importe quel cas ou situation, les discours en question contribuent à la recherche de légitimité des alliances discutables et peu démocratiques pour menacer de guerre ou même pour effectuer les actes de guerre contre d'autres pays.

J. L'Afrique est officiellement une zone exempte d'armes nucléaires, Communiqué de presse du GRIP, Bruxelles, le 13 août 2009

Treize ans après avoir été officiellement ouvert à la signature, le Traité de Pelindaba instaurant une Zone exempte d'armes nucléaires en Afrique est enfin entré en vigueur suite au dépôt de son instrument de ratification par le Burundi, le 15 juillet 2009, portant ainsi le nombre d'États parties à 28.

Cette étape importante suit les efforts concertés déployés par l'Institut d'études de sécurité (Pretoria, Afrique du Sud) et le James Martin Center for Nonproliferation Studies (Monterey, Etats-Unis) avec le soutien de plusieurs autres organisations, dont le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), les Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement (PNND) et le Conseil œcuménique des Eglises (COE) afin de promouvoir la ratification du traité par les autres membres de l'Union africaine (UA) et du Maroc qui ont signé le traité, mais pas encore ratifié. Le traité, qui couvre l'ensemble du continent africain ainsi que ses îles environnantes, interdit le développement, la fabrication, le stockage, l'acquisition, la possession et l'utilisation d'armes nucléaires dans tous les pays du continent.

L'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba confirme la volonté de l'Afrique de renforcer le mouvement mondial de zones exemptes d'armes nucléaires et de contribuer au régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, comme cela a été souligné par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA en 2006. De plus, suite à l'avènement de la Zone exempte d'armes nucléaires (ZEAN) en Afrique, c'est désormais l'ensemble de l'hémisphère

¹⁸ Les juristes insistent entre autres que les mesures prises contre le terrorisme risquent de confondre celles qui visent la criminalité et celles qui servent à la protection de l'Etat. Les premières sont, normalement, sous contrôle judiciaire complet, alors que les secondes ne le sont qu'insuffisamment puisqu'elles s'avèrent par définition clandestines et cantonnées à l'étranger. KELLER, Helen, *Geheimdienstmethoden in der Terrorismusbekämpfung – Bedenkliche Annäherung von Strafverfolgung und Staatsschutz in der Verbrechensprävention*, in : *Neue Zürcher Zeitung*, 18.7.2007. Mon sentiment est que le combat nécessaire contre les attentats appartient à la police et aux polices internationalement en collaboration. Ce sont elles qui, en toute légalité, doivent agir, ni l'espionnage, ni l'armée, sauf nécessité absolue et rare. Voir à ce propos le comportement politique et judiciaire en Espagne face aux terroristes présumés.

Sud qui est libre d'armes nucléaires. Comme les autres ZEAN, le Traité de Pelindaba contient des protocoles qui doivent être signés par les cinq États dotés d'armes nucléaires (EDAN). À ce jour, le Royaume-Uni, la France et la Chine ont signé et ratifié ces protocoles, mais pas la Fédération de Russie et les États-Unis. En adhérant à ces protocoles, les EDAN s'engagent à respecter pleinement le statut de la zone.

Fait important, le Traité de Pelindaba soutient l'utilisation des sciences et technologies nucléaires à des fins pacifiques. À cet égard, chaque État Partie s'engage à mener toute activité de ce type dans un cadre de contrôle strict. Le regain mondial d'intérêt pour le développement de l'énergie nucléaire (en vue de produire de l'électricité et à des fins médicales) signifie que l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba aura un impact direct sur l'avenir du développement de l'énergie nucléaire dans les pays africains. L'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya, le Nigéria, l'Ouganda et le Soudan, entre autres, ont déjà publiquement fait part de leur intérêt en la matière afin de résoudre les pénuries d'énergie et d'atténuer le changement climatique.

Conformément à l'article 12 (Contrôle du respect des engagements) du traité, après l'entrée en vigueur, les Parties ont convenu de créer une Commission africaine de l'énergie nucléaire (CAEN). En plus de vérifier le respect des engagements des États parties, la Commission sera chargée d'encourager les programmes régionaux et sous-régionaux de coopération scientifique et technologique dans le nucléaire civil. La création de la CAEN va aussi :

- Encourager les États africains à assumer la responsabilité de leurs ressources naturelles, et notamment de matières nucléaires ;
- Empêcher le déversement de déchets toxiques.

Maintenant que le Traité de Pelindaba est entré en vigueur, les États parties devraient appeler l'Union africaine à convoquer une Conférence de toutes les parties (comme cela est requis par le traité) en vue de définir les prochaines étapes. Les organisations de la société civile, comme l'ISS et le GRIP, continueront à promouvoir son universalisation, en encourageant les 24 autres pays africains signataires à ratifier le traité. Ces États sont : l'Angola, le Cameroun, le Cap-Vert, les Comores, le Congo, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Niger, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, les Seychelles, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, le Tchad, la Tunisie et la Zambie, ainsi que la zone connue sous le nom de République arabe sahraouie démocratique. Les États membres de l'UA et les organisations de la société civile africaine doivent également encourager la Fédération de Russie et les États-Unis à ratifier les Protocoles.

Bien que l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba se soit fait longuement attendre, elle ne pouvait tomber à un meilleur moment. En effet, elle envoie un message clair avant la Conférence de révision du Traité de non-prolifération de mai 2010, montrant que l'engagement fort de l'Afrique en faveur du désarmement nucléaire et de la non-prolifération tant à l'échelle mondiale et que sur le continent africain. Le GRIP a récemment publié un rapport sur le Traité de Pelindaba et les enjeux de prolifération nucléaire en Afrique . Il a également coordonné la traduction d'un Guide pratique de ratification du Traité réalisé par l'Institute for Security Studies .

Bibliographie :

- Cédric POITEVIN, Le traité de Pelindaba : l'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire, Rapport du GRIP, 2009/3.

• Noel STOTT, Amelia du RAND & Jean DUPREZ, Guide pratique sur le Traité de Pelindaba. Vers l'entrée en vigueur du Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ISS, octobre 2008, traduction coordonnée par le GRIP.

Contact :

Cédric Poitevin (c.poitevin@grip.org)
Chargé de recherche
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)
1030 Bruxelles
Belgique
Site web : www.grip.org
Tel : +32 2 240 11 50
Fax : +32 2 245 19 33

Amelia Broodryk (abroodryk@issafrica.org)
Noël Stott (nstott@issafrica.org)
Arms Management
Institute for Security Studies (ISS)
Po Box 1787, Brooklyn Square
Tshwane (Pretoria), 0075
South Africa
Site web : www.issafrica.org
Tel: +27 (0) 12 346 9500/ 2
Fax: +27 (0) 12 346 4569
Mobile: +27 (0) 82 8286070 (Noel)
Mobile: +27 (0) 82 8555407 (Amelia)

K. Appel Abolition 2011 : Désarmer pour développer

Pour une Europe sans arme nucléaire et un monde sans arme nucléaire. Pour un retrait des armes nucléaires de Kleine Brogel

Les années 2009 et 2010 nous ont révélé certaines étapes positives quant à la poursuite d'un monde sans armes nucléaires ; mais nous rappellent aussi certains éléments rétrogrades. Bref retour sur ces deux années et quelques prévisions pour cette année 2011.

Que s'est-il passé en 2009 et 2010 ?

Le **05 avril 2009**, le Président américain Barack Obama prononce un discours historique dans lequel il souligne la responsabilité morale des États-Unis à combattre l'existence des armes nucléaires, notamment parce ce pays est le seul à avoir jamais utilisé cette arme (Hiroshima et Nagasaki en 1945). Avec ce discours, le Président Obama a remis le désarmement nucléaire au centre de l'agenda politique international.

La Guerre Froide est terminée. Pourtant il existe encore environ 25.000 armes nucléaires appartenant à 9 puissances nucléaires (États-Unis, Russie, Chine, France, Royaume-Uni, Pakistan, Inde, Israël et Corée du Nord), disposées dans 14 pays.

Le **21 septembre 2009**, un groupe de parlementaires de la Chambre et du Sénat écrivent une lettre au Congrès américain dans laquelle les élus belges demandent l'arrêt du déploiement des armes nucléaires tactiques en Belgique (et en Europe), arguant du gaspillage de moyens que ce déploiement entraîne. Les bombes nucléaires américaines B-61 (dont entre 10 et 20 têtes sont entreposées sur la base militaire belge de Kleine Brogel) n'ont en effet plus de réelle utilité dans la stratégie de dissuasion de l'OTAN, puisque celle-ci peut également être atteinte avec des moyens

conventionnels. Le 29 janvier 2009, le Sénat reprend une résolution unanime de 2005 dans laquelle il demande au gouvernement belge de plaider à l'OTAN pour un retrait des armes nucléaires B-61.

Le **24 septembre 2009**, le Conseil de Sécurité des Nations-Unies vote unanimement une résolution proposée par Barack Obama d'un monde sans arme nucléaire. Cette résolution appelle à des efforts plus poussés pour le désarmement ainsi qu'à la réduction du risque de terrorisme nucléaire. « Cette résolution historique reflète notre objectif commun d'un monde sans arme nucléaire », a déclaré le Président Obama. Le Secrétaire-Général des Nations-Unies voit dans cette résolution « un nouveau départ pour un nouveau futur ». Cette résolution appelle également tous les États à exécuter le Traité de non-prolifération et de s'opposer à toute prolifération d'armes nucléaires dans le monde.

Une étape concrète vers le désarmement nucléaire est franchie le **08 avril 2010** à Prague, où les États-Unis et la Russie signent le nouveau Traité START (Strategic Arms Reduction Treaty). Ces deux puissances nucléaires s'y engagent à réduire à 1550 têtes nucléaires, leur arsenal d'armes nucléaires stratégiques opérationnelles (sur 7 ans de temps). Cet objectif signifie une réduction d'un quart de l'arsenal américain et d'un tiers de l'arsenal russe.

Ce nouveau Traité START a été ratifié par les deux pays le **26 janvier 2011**.

Du 03 au 28 mai 2010, les 189 États-parties au Traité de non-prolifération (TNP) participent à la conférence de Révision du Traité qui a lieu tous les 5 ans. Ce TNP reste l'arme la plus importante en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Les dossiers épineux n'y sont pas négligés : les ambitions nucléaires de l'Iran, le programme nucléaire nord-coréen, les tensions continues entre les deux puissances nucléaires que sont l'Inde et le Pakistan et Israël, qui n'a toujours pas avoué officiellement posséder l'arme atomique.

Cette conférence de révision n'a enregistré que peu de progrès : on y répète les accords déjà conclu en 2000. Pour mémoire, le Traité de non-prolifération interdit aux États non-nucléaires d'acquérir l'arme nucléaire, en échange de quoi les puissances nucléaires promettent de désarmer et de fournir la technologie nucléaire à tout pays demandeur, pour son utilisation à des fins civiles.

Enfin, un accord y a été conclu (en l'absence d'Israël) de tenir une conférence en 2012 centré sur la création d'une zone sans arme nucléaire au Moyen-Orient. Aucun accord n'a malheureusement été trouvé concernant des pourparlers pour une zone sans arme nucléaire en Europe.

Mayors for Peace et le mouvement belge pour la paix appelle au retrait des armes nucléaires tactiques américaines d'Europe. Les États-Unis étant la seule puissance nucléaire à disposer d'armes nucléaires sur un sol étranger, ce retrait peut être réclamé unilatéralement. Ce retrait constituerait une étape constructive vers le désarmement nucléaire dans le monde.

A l'automne 2010, la France et le Royaume-Uni font connaître leur volonté de collaborer en matière d'armes nucléaires ; ce qui ouvre la porte à l'établissement d'une bombe atomique européenne. Pour Mayors for Peace et le mouvement de la paix belge, cette annonce augure une évolution tout à fait négative et doit absolument être combattue.

Le Sommet de l'OTAN, qui a eu lieu **du 19 au 21 novembre 2010** a vu se réunir les Présidents et Ministres compétents de tous les États-membres avec pour objectif la construction d'un nouveau concept stratégique pour l'alliance. A l'occasion de ce sommet, les représentants de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, d'Allemagne et de Norvège ont prudemment entrepris de mettre le retrait des armes tactiques américaines à l'agenda. Leur tentative a échoué.

Le nouveau concept stratégique souligne que « tant qu'il existera des armes nucléaires dans le monde, l'OTAN restera une alliance nucléaire ». Cette déclaration étouffe l'enthousiasme de ceux qui pensaient que l'avènement d'un monde sans arme nucléaire était imminent.

Mayors for Peace et le mouvement de la paix belge estiment que les États-membres de l'OTAN ont laissé passer une chance historique de voir les dernières armes tactiques américaines (environ 200) être démantelées.

Que pouvons-nous attendre de 2011 ?

Les États-membres de l'OTAN ont prévu de revoir leur politique de défense afin d'envisager la meilleure combinaison possible de moyens de dissuasion conventionnels et nucléaires. Le rôle militaire des bombes B-61 reviendra donc à l'ordre du jour des discussions de l'OTAN et de mener campagne pour le retrait des bombes nucléaires tactiques de Kleine Brogel ainsi que des autres pays européens. La stratégie militaire de l'OTAN est encore et toujours inscrite dans le contexte de la Guerre Froide ; contexte qui a vu l'arrivée des armes nucléaires tactiques américaines en Europe de l'Ouest. Pourtant, voilà maintenant plus de vingt ans que nous sommes sortis du modèle de bipolarisation du monde caractéristique de la Guerre Froide. Le relatif sentiment de sécurité qui y accompagnait la théorie de la dissuasion nucléaire s'est évanoui. Entre-temps, en effet, 14 pays entreposent des armes nucléaires qui peuvent tomber entre des mains malveillantes ou terroristes.

Ces différentes évolutions démontrent la nécessité d'une modification de la stratégie nucléaire de toutes ces puissances nucléaires vers un désarmement mondial.

Le temps presse. Voilà des années que le mouvement de la paix, certains politiques, scientifiques, académiques, soulignent qu'en 2020, le monde doit être libéré de toutes les armes nucléaires.

Mayors for peace et le mouvement de la paix demandent instamment à leurs représentants politiques de tout faire, dans les plus brefs délais, pour le retrait des armes nucléaires tactiques américaines de Kleine Brogel ; pour une Europe sans armes nucléaires d'ici à 2015 et un Traité bannissant toutes les armes de destruction massive : chimiques, biologiques et atomiques.

Un monde sans arme nucléaire en 2020, c'est possible.

Le commerce des armes

Si nous prenons en compte la somme des exportations effectuées au cours de la période 2001-2005, nous constatons que 6 pays fournisseurs se partagent près de 83% du marché. Ce sont, dans l'ordre, la Russie (31%), les EUA (30,2%), la France (9,2%), l'Allemagne (6%), le Royaume-Uni (4,2%) et l'Ukraine (2,4%). Ce peloton de tête des fournisseurs est resté pratiquement inchangé depuis 1987. La Russie et les EUA se disputent la première place, tandis que les trois premiers pays européens alternent aux 3e, 4e et 5^e places. L'Ukraine est 6e pour la quatrième année consécutive. Cette concentration est aussi vérifiable du côté des achats, quoique de façon moins aiguë. Les 6 premiers importateurs absorbent 42,2% du total au cours de la période 2001-2005. La Chine représente 14,3% des importations mondiales. Elle est suivie, dans l'ordre, par l'Inde (9,4%), la Grèce (6,5%), le Royaume-Uni (5,2%), la Turquie (3,1%) et l'Égypte (3,1%).

La Russie compte pour 31% du total des transferts internationaux d'armements conventionnels. Elle n'a jamais dissimulé sa volonté de retrouver le rang qu'elle occupait à l'époque soviétique. Toutefois, il semble que le niveau actuel soit un sommet qu'il sera difficile de dépasser à l'avenir. Les officiels russes admettent en effet que les matériels vendus aujourd'hui sont le fruit de développements datant des années 1970 et 1980 mais que, faute d'investissements suffisants en R&D, la Russie n'est plus capable d'offrir des matériels technologiquement compétitifs.

Les EUA sont le second plus important exportateur d'armements conventionnels, juste après la Russie, avec 30,8% du total mondial, et il est vraisemblable que la part des EUA s'accroîtra encore dans les années à venir en raison de l'importance des contrats récemment conclus et

des implications de la « guerre contre le terrorisme », des relations transatlantiques et des relations entre la Chine et Taiwan. Les quatre principaux clients des EUA - la Grèce, Israël, le Royaume-Uni et l'Égypte - comptent pour 36% des livraisons américaines.

L'UE est, de loin, le principal acheteur des EUA. Pourtant, les relations transatlantiques ont connus quelques turbulences ces dernières années, principalement en raison de la réticence des EUA à autoriser des transferts de technologies satisfaisants pour les Européens dans les programmes de développement de systèmes d'armes menés en coopération. L'essentiel des technologies sensibles de ce programme seront américaines et plusieurs gouvernements européens se sont inquiétés de devoir prendre livraison d'un avion dont ils ne maîtriseront pas la technologie et qu'ils ne pourront donc que difficilement modifier en fonction de leurs besoins spécifiques. Trois pays membres de l'UE figurent parmi les 5 premiers fournisseurs d'armements conventionnels dans le monde : la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

L. Responsabilité de protéger

Deux poids et deux mesures : intervention ou ingérence

Même si la décision d'intervenir est prise dans le cadre du multilatéralisme de l'ONU, la mise en œuvre pratique de l'intervention échappe néanmoins à « la communauté internationale ». Les grandes puissances ont toujours empêché que l'ONU puisse disposer d'une armée. En vertu du droit de veto des cinq pays membres du Conseil de sécurité, ceux-ci décident véritablement s'il y a intervention armée ou non. Leurs intérêts restent occultés par un discours éthique sur des valeurs universelles qui ne souffre plus la discussion et ne s'ouvre plus à la critique. Les grandes puissances n'interviendraient jamais publiquement dans les affaires intérieures qui concernent l'une d'entre elles comme en Tchétchénie, dans les colonies ou les bases militaires bénéficiant d'extraterritorialité. Elles protégeront constamment leurs alliés tel qu'Israël, l'Égypte ou les deux Corées

Un des principaux critères d'une action humanitaire est sa neutralité, son impartialité. Il importe de s'assurer qu'une intervention militaire présentée comme humanitaire n'est pas intéressée. Or, plutôt qu'un motif de solidarité, ne faut-il pas voir un moyen de s'implanter dans un pays, d'occuper un territoire stratégique, de mettre la main sur des ressources naturelles, d'installer des bases militaires, d'ouvrir par la force de nouveaux marchés ? L'exemple récent des Balkans, de la Somalie, de la Géorgie ou du Haïti est suffisamment parlant à cet égard. Existe-t-il dans l'histoire des exemples d'interventions militaires désintéressées et motivées par la morale ?

Même désintéressée, une intervention pourrait s'avérer inutile voire contre productive si elle suscite de nouvelles violences et un ressentiment vis-à-vis des « libérateurs » qui peut nourrir les fanatismes et autres désirs de vengeance. Une intervention intéressée peut-elle tout de même avoir des effets positifs, sachant qu'elle ne sera pas menée en fonction d'objectifs réellement humanitaires ? Là encore, l'intervention américaine lors de la seconde guerre mondiale peut être citée en exemple : même si ce n'est pas la « bonne guerre » qui nous est souvent présentée, n'a-t-elle pas eu le mérite de nous débarrasser des nazis ?

Mais la guerre à l'Irak nous donne un contre exemple plus récent. Aujourd'hui, la dictature baasiste a effectivement été renversée. Quel bilan peut-on tirer pour le peuple irakien après autant d'années d'occupation ? Les conditions de vie des Irakiens sont aujourd'hui à maints égards bien pires que sous la dictature. La « libération », devenue occupation, a un goût

tellement amer qu'elle a fait le lit d'extrémistes de tous poils et a augmenté en flèche le nombre de candidats aux attentats. Contrairement à l'ingérence humanitaire qui était vue comme une opération ponctuelle visant à mettre fin à des massacres, il s'agit donc avec la responsabilité de protéger d'une *ingérence sur le long terme, structurelle*, qui peut aller jusqu'à la mise sous tutelle de certains territoires et de certains Etats¹⁹.

L'inaction face à des massacres est alors souvent qualifiée de « criminelle ». Les interventionnistes se placent donc dans une posture morale, voire moralisatrice : ceux qui s'opposent à l'emploi de la force sont des criminels. L'alternative entre ne rien faire et déclencher une guerre constitue un faux dilemme destiné à discréditer les moyens pacifiques de règlement des conflits. Si une vie égale une vie, n'existe-t-il pas d'autres moyens (plus pacifiques, plus structurels, moins coûteux tant en vies humaines qu'en moyens financiers) de sauver autant si pas plus de vies ?

Les moyens souvent colossaux qui sont affectés à une intervention militaire ne permettraient-ils pas de sauver bien plus de vies s'ils étaient affectés à la satisfaction des besoins alimentaires, à la lutte contre les épidémies, à l'éducation... Et tout cela sans « dommages collatéraux », sans spirale de la violence impossible à arrêter. Tout le monde le sait,

- ❖ il est aisé d'entreprendre une guerre mais il s'avère ardu de la finir et
- ❖ il est plus facile de gagner une guerre que de gagner la paix qui s'ensuit.

Il est évident que cette manière d'agir fait l'impasse sur les causes économiques et structurelles (globalisation du capital, libéralisation insensée du commerce, appauvrissement des majorités des populations, dérèglement des opérations de devises, pillages des ressources naturelles...) à l'origine de ces explosions de violence. L'application concrète du principe de la responsabilité de protéger revint finalement à lutter contre des symptômes. S'attaquer aux causes structurelles ne reviendrait-il pas souvent à s'en prendre aux intérêts des grandes puissances et à ceux des entreprises multinationales ?

Poser ces questions permet d'interroger les discours idéologiques. Dans ce cas-ci, la question est : pourquoi protéger un nombre limité de gens avec des armes et beaucoup d'argent quand on pourrait protéger plus de gens sans armes et pour moins d'argent ?

M. Rhétorique de paix et de guerre dans le monde

A ce stade du raisonnement, il me paraît judicieux d'évoquer, ne fût-ce que brièvement, le langage, « les mots pour le dire », de quelques institutions mondiales ou européennes. Le but est de montrer la consommation du « verbiage » de ces institutions qui, me semble-t-il, sert à cacher les intentions réelles de ces instances. Le verbiage permet de confondre le droit avec la morale, la nécessité avec le souhaitable, l'apparence avec la réalité, etc

Droits objectifs et moralité douteuse²⁰

La paix sera le fruit de la justice. Non pas seulement au sens d'une justice générale et idéale (que l'on pourra toujours prendre en défaut) mais au sens d'une justice pénale (là où il y a infraction consciente et caractérisée et non simple manquement). Le Droit International, par

¹⁹ Barbara Delcourt, débat avec Gareth Evans le 11 mai 2009 – Justice et Paix et CNAPD

²⁰ Voir [SELIS, Claude](#), Les critères de la guerre juste et les nouveaux conflits, [printvriendelijke versie](#),

générosité mal placée, confond constamment droits moraux et droits réels, objectifs, dévaluant l'ensemble ou le rendant inapplicable. En effet, la non-réalisation plénière de la justice générale ne peut servir de prétexte à l'impunité par rapport à des infractions particulières à ce Droit positif.

De Saint Thomas jusqu'à nos contemporains, nous entendons déclarer que la gouvernance du monde doit être sécularisée. Toute théocratie au nom d'une religion particulière est contraire à la liberté humaine et par essence facteur belligène. Ce n'est cependant qu'à partir du moment où une théocratie commet des actes belliqueux qu'elle peut faire l'objet de guerre défensive. Pour le reste, elle doit être combattue par les voies de Droit, chaque fois qu'il y a infraction au Droit.

Les Droits humains ne doivent pas non plus devenir une religion laïque dont l'ONU serait le Grand Temple et ses fonctionnaires les prêtres. Le Droit doit rester une matière positive, non-idéaliste, soumise à la discussion rationnelle (et non simplement majoritaire: le nombre ne fait pas la vérité, ni le Droit!) sans privilège ni religieux, ni ethnique.

« Dieu est amour » proclame le pape Benoît XVI. dans son encyclique récente du même titre ! Il insiste sur « le lien intrinsèque de cet Amour avec la réalité de l'amour humain », avec « l'amour d'amitié et de communion ». Cependant, pas d'amour sans la justice. Aussi souligne-t-il dans ce contexte que l'Eglise veut « contribuer à faire grandir la perception des véritables exigences de la justice ». Et d'ajouter que la construction d'un ordre juste de la société et de l'Etat est « un devoir fondamental » que chaque génération doit à nouveau affronter.

Il semblerait que les religions monothéistes connaissent une aspiration irréprouvable, mais implacable, à vouloir réaliser l'unité des peuples autour de la vérité de chacune d'elles. Avec la sécularisation du monde, des courants politiques peuvent développer des aspirations semblables: anticommunisme, anti-américanisme ou anti-européanisme, etc. Ces aspirations sont en tous cas à l'origine de bien des "guerres de religions" bien connues dans l'histoire européenne ou de pas mal de "guerres froides" et chaudes de toutes sortes à l'heure actuelle. Actuellement, la Chine, les EUA et la Russie militarisent leur combat contre des attentats anarchiques qu'ils appellent à l'unisson "le terrorisme". L'option de l'UE de les traiter comme une affaire judiciaire et policière me paraît nettement plus efficace et sûre.

La quadrature du cercle onusienne

L'ONU est frappée d'une ambiguïté de départ : elle a été conçue dans une conception d'intérêt collectif devant dominer des intérêts particuliers, ces derniers ayant trop souvent par le passé généré des conflits. L'ONU est donc envisagée comme la clé de voûte de la sécurité collective. L'ONU ne veut en aucune manière envisager d'accorder en principe et en droit plus d'importance à un Etat plutôt qu'à un autre. Or, dans ses structures institutionnelles, cette organisation dépend du Conseil de Sécurité, en particulier de ses cinq membres permanents qui constituent une sorte de condominium à cinq, les cinq plus puissants. Cela confirme de jure une hiérarchie de puissances dans les rapports internationaux.

Par ailleurs, la notion de sécurité collective est elle-même au cœur de l'ambiguïté : cette notion représente un exercice commun du pouvoir car la sécurité représente un enjeu situé au cœur même du pouvoir politique. Ceci montre combien, compte tenu de la sensibilité extrême

de cette question, l'unanimité des grands ou de tous soit requise ou encore l'absence de veto, pour toute décision dans ce domaine.

L'ONU présente aussi cette particularité de se trouver à la fois comme participant à / et hors du double mouvement que l'on peut observer de globalisation et de fragmentation des rapports internationaux : « ONU participant » par exemple par l'adoption de règles internationales (des droits humains, Kyoto, etc.) et des conférences mondiales thématiques, mais aussi le phénomène de mondialisation du capital opérée par les multinationales privées et si peu contrôlées que point.

Il en existe aussi quelques paradoxes. Un premier paradoxe réside dans le fait que les Etats et les opinions publiques en appellent à davantage d'intervention de l'ONU, mais ces mêmes Etats refusent de lui donner plus de compétences et de moyens, qu'ils soient financiers ou militaires. Dans le monde contemporain, le modèle d'Etat de référence sur lequel repose l'ONU est un modèle d'essence occidentale, née en Europe et en Amérique du Nord vers les 18e – 19e siècles.

Or, l'ONU est une organisation d'Etats dont les régimes politiques sont très différents, ne fut-ce que sous l'angle de la démocratie ou des droits de l'homme. Ceci pose une question majeure pour l'ONU : quel substrat les membres de l'ONU ont-ils encore en commun ? La paix ? Les droits de l'homme contestés dans leurs significations ? Il existe certes des conventions et traités internationaux ; mais avec quelle force contraignante ? Reconnaissons que la contrainte effective n'est pas à la hauteur des ambitions des textes.

L'ONU joue pourtant un rôle réel, tant d'un point de vue juridique que militaire. Mais ce rôle ne s'exerce pas tant dans les conflits principaux que dans les crises plus limitées ou mineures (Chypre, le Cambodge ...) Pourquoi une telle absence de l'ONU dans les conflits majeurs ? Cette absence s'explique en raison précisément du rôle lié au bon vouloir des Etats membres, en particulier des plus puissants. Ceci permet aussi de comprendre l'existence de zone d'exclusion de l'ONU, comme en Russie (à l'égard de la question tchétchène), en Chine (vis-à-vis du Tibet), en Inde ou au Pakistan.

OSCE : de l'*Ostpolitik* et d'Helsinki à nos jours

Voyons maintenant une autre organisation de sécurité européenne et le langage qu'elle utilise. Rappelons que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est issue des négociations menées jusqu'en 1975. « L'Acte final » en a été signé par 33 Etats européens, ainsi que par les EUA et le Canada à Helsinki. Suite au démantèlement de l'Union soviétique, de la Tchécoslovaquie et de la Yougoslavie, elle comporte actuellement 56 Etats membres, et inclut toujours la présence des deux pays d'Amérique du Nord. Elle est un instrument de sécurité et de paix et a pour ambition d'arriver à un désarmement général et total sous contrôle international.

Dans le célèbre rapport Harmel²¹ adopté par l'OTAN en 1967 est consacré le principe proposé par les Allemands de favoriser la coopération dans les relations Est-ouest, malgré la « guerre froide » menée entre Washington et Moscou. Ce principe, toujours d'actualité, porte

²¹ Voir « La Belgique et l'Acte final d'Helsinki, 1975-1985 », Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles, 1985 ; Pierre Harmel a été ministre des affaires étrangères de la Belgique.

traditionnellement le nom d'*Ostpolitik* et s'est traduit, en 1973, par la conduite de négociations « paneuropéennes ». Ce processus aboutit à la conclusion d'accords sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces militaires, toujours d'application heureuse mais insuffisante et sur la création de l'OSCE. Ces initiatives permettent de calmer les esprits en reconnaissant les frontières existantes, notamment en Allemagne, et en même temps de rendre possible une UE renforcée.

L'OSCE sera un forum multilatéral de dialogue et de coopération en matière de sécurité. En signant l'Acte final, les parties souscrivent à des engagements politiques rassemblés dans trois « corbeilles » : sécurité politico-militaire, coopération économique et environnementale et promotion de l'Etat de droit et des droits de l'homme. Les engagements pris ne sont plus considérés comme relevant exclusivement des affaires intérieures des Etats mais bien comme des préoccupations légitimes pour tous les Etats participants.

En 1990, la « Charte pour une Nouvelle Europe » est signée à Paris faisant suite à la chute du mur de Berlin. Elle appelle l'OSCE à jouer un rôle dans la gestion des mutations que traverse l'Europe et dans l'assistance aux nouvelles démocraties de l'Europe du centre et de l'Est, de la Caucase et de l'Asie centrale. Elle devient un des piliers intergouvernementaux de l'architecture de la sécurité européenne. Simultanément, les pays concernés signent un important traité de désarmement qui concerne les forces militaires conventionnelles à Vienne. Néanmoins, la promesse tacite de Washington de ne pas s'installer militairement aux frontières de la Russie ni de faire adhérer les pays sous domination soviétique jusqu'en 1989 à l'OTAN n'est pas tenue. La seule exception en est constituée par la non installation officielle des armes nucléaires jusqu'ici²².

L'OSCE correspond à une importante approche coopérative et globale de la sécurité eurasiatique. Coopérative, en ce sens que les cinquante-six Etats jouissent d'un statut égal. Certes, quelques-uns d'entre eux se prennent néanmoins pour « plus égaux que d'autres ». Toutes les décisions politiques, et les obligations qu'elles impliquent, sont adoptées sur la base d'un consensus. La pratique du consensus n'est pas sans risque car elle permet de pratiquer l'omission hypocrite, de ne pas devoir s'affirmer.

En réalité, l'OSCE n'est pas plus qu'un lieu de dialogue entre les pays dont les intérêts s'avèrent à la fois convergents et divergents. Le capitalisme correspond au point central de leur convergence. Chaque Etat est enclin de protéger ses multinationales qui, si tout va bien, assurent sa prospérité ou, du moins, celle de ses élites. Précisément, en fonction de cette convergence fondamentale, les divergences surgissent inéluctablement car la manière de concevoir le régime des Etats et leur prospérité, ainsi que l'intérêt, la « fidélité nationale » et la nature des multinationales s'avèrent extraordinairement variées. Un espace de dialogue devient ainsi un lieu où les Etats cherchent à lever leurs contradictions et devient le cas échéant un lieu d'arbitrage ou de conciliation. Dans tous les cas, un tel lieu semble pouvoir empêcher l'éclatement de conflits armés, ce qui me paraît primordial en tant que pacifiste.

Les limites du pouvoir agir de l'OSCE s'avèrent sérieuses en matière de gestion des conflits : la mission de longue durée au Kosovo s'est achevée par l'ultimatum de deux jours donné par Washington d'évacuer des observateurs en 1999 afin de pouvoir commencer le bombardement vigoureux de la Serbie. Or, la présence des observateurs fut particulièrement

²² Pratiquement, hors de la Russie, dans tous les pays de l'univers soviétique, la présence militaire américaine s'avère forte. A titre d'exemple, la FBI entretient une grande école de formation à Budapest pour l'ensemble des régions et, la CIA dispose de bases.

efficace car la violence diminue sensiblement de part et d'autre. Manifestement, cela n'a pas été le but de l'aviation américaine qui voulut simplement bombarder.

Beaucoup des priorités énoncées n'ont pas pu être couronnées de succès véritables face aux pays tels que la Russie de la Tchétchénie ou les EUA qui enlèvent et torturent des personnes même sur le territoire de l'UE. De même, personne en Belgique n'est en mesure de démentir officiellement l'hypothèse selon laquelle à Kleine Brogel la CIA ait malmené ou malmène encore aujourd'hui n'importe qui, n'importe quand. On peut également mentionner ici le refus de la Russie d'accepter la prolongation de la mission de l'OSCE en Tchétchénie en 2002 et en 2009 en Abkhazie en Géorgie, faisant suite au départ en 2001 des missions OSCE de Lettonie et d'Estonie où elles étaient censées évaluer la situation des minorités russophones. L'OSCE est amenée à protester contre une législation russe qui freinerait l'activité des ONG étrangère en Russie, mais laisse passer « l'Acte patriotique » américain qui soulève des problèmes graves d'atteintes aux droits humains.

L'OSCE n'est évidemment guère capable de « gérer le conflit » qui en réalité se déroule entre Moscou et Washington. Ces deux pays agissent par le biais des autorités, armées et polices locales interposées, qui sont instrumentalisées, telles que le gouvernement géorgien et les dirigeants des régions géorgiennes d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie. Or, la majorité des citoyens de ces régions disposent de passeports russes ! L'OSCE semble se désintéresser des droits humains en Géorgie, y compris de la régularité des élections. Or, après une « révolution colorée » à la Hollywood, il y a eu plusieurs scrutins contestés.

Depuis 2005, des cas de torture et de mauvais traitements de suspects en garde à vue et en détention provisoire ont été signalés par Amnesty International. Dûment formée par la police fédérale américaine, la police a recours à des méthodes excessivement brutales. Les réactions de l'OSCE sont modestes comparées au langage de « guerre froide » utilisé à l'égard du Belarus. Ces complaisances de l'OSCE révèlent la fragilité du travail de cette institution ainsi que du caractère partial de ses réactions.

Les élections générales de novembre 2005 en Azerbaïdjan avaient peu de chance d'être démocratiques, mais ni la puissance tutélaire américaine ou russe ni l'OSCE ne lui en ont tenu rigueur. La présidence héréditaire des Aliévs fonctionne et constitue une garantie aux EUA et à la Russie. Le président actuel arrête simplement ses adversaires et les fait torturer, sinon opère des arbitrages entre les groupes ou clans qui ont des stratégies peu convergentes pour profiter de la manne pétrolière. Les droits humains n'y sont évidemment guère respectés, en tous cas bien moins qu'au Belarus où heureusement les autorités ne torturent pas. Pourtant, les réactions de l'OSCE sont particulièrement virulentes contre ces autorités.

On l'a compris : ce forum de sécurité paneuropéenne est donc nécessaire, mais sans les EUA. Selon moi, la présence en son sein de deux Etats de l'Amérique du Nord devient franchement ringarde 60 ans après la fin de la guerre 1939-45. On nous explique que l'OTAN et l'OSCE coopèrent pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région euro-atlantique. Pourquoi ne pas exiger les mêmes coopérations dans la région américano-atlantique ? Si les EUA quittaient l'OSCE, une coopération de ce genre pourrait devenir certes utile entre cette dernière et l'OTAN. En effet, tout dialogue réel et institutionnalisé entre les différents continents et puissances de l'hémisphère septentrional du monde permettrait de diminuer le risque de conflits armés.

Un tel dialogue s'impose face à des stratégies qui elles ne sont pas sans risque. La stratégie des EUA consiste à vouloir repousser la Russie entre ses frontières du XVIII^e siècle et d'élargir sa zone d'influence au centre de l'Europe afin d'empêcher des liens trop étroits entre l'UE et la Russie, et de se donner des « couloirs » de communication vers les mers Noire et Caspienne, et vers la Baltique. De son côté, la Russie tente de maintenir son territoire actuel et même sa zone de pénétration, alors que l'UE semble poursuivre une Ostpolitik adaptée à la situation actuelle et opérer un rapprochement entre Bruxelles et Moscou dans le but de se positionner à égale distance des EUA et de la Russie.

Il nous faut conclure. Aux yeux d'un géopolitologue, la parole diplomatique est certes importante car elle peut se substituer à la guerre. Néanmoins, elle s'incarne fort souvent dans un charabia équivoque en américain. L'usage quasi unique et dominateur de cette langue reflète l'ambiguïté des institutions destinées à une région du monde ou au monde entier où le chinois, le russe, puis l'allemand et seulement en quatrième lieu l'anglais sont les principales langues.

N. Le traité de non-prolifération nucléaire (TNP)²³

Le TNP s'avère une longue histoire d'un processus diplomatique sans fin. Il correspond à l'illustration assez remarquable de ce qu'en matière de désarmement ou de non armement, l'on peut obtenir par cette voie et le rythme auquel il se réalise.

Histoire du développement des armes atomiques et nucléaires

Les EUA ont développé les armes atomiques et nucléaires durant la première moitié des années 1940 dans le cadre du Projet Manhattan. Dans les deux décennies qui suivent, plusieurs autres pays en ont également développé :

- ❖ l'Union Soviétique (1949)
- ❖ le Royaume-Uni (1952)
- ❖ la France (1960)
- ❖ la Chine (1964)

Mais dès le début des années 1950, la communauté internationale, à travers l'ONU, a commencé à prendre conscience du risque de voir proliférer de telles armes à travers le monde. C'est ce qui l'a incitée à créer l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIED) en 1956, afin de promouvoir l'âge du nucléaire non pas à des fins militaires mais civiles.

L'élaboration d'un traité visant à garantir la non-prolifération des armes nucléaires fut la suite logique de la création de l'AIEA. Il fut élaboré à l'initiative des EUA et de l'Union soviétique. La signature du traité eut lieu le 1er juillet 1968. Il est entré en vigueur le 5 mars 1970, après qu'il eut été ratifié par les gouvernements dépositaires (EUA, Royaume-Uni, Union des républiques socialistes soviétiques) et quarante autres Etats signataires. Aujourd'hui, 189 Etats ont ratifié ce traité.

Faute d'accord généralisé des Etats du monde, les traités dits universels sont rares²⁴. Après la Convention internationale des Droits de l'Enfant, c'est le deuxième traité le plus universel puisque seuls trois Etats concernés ne l'ont pas signé à ce jour : l'Inde, le Pakistan et Israël. Par ailleurs, la Corée du Nord s'en est retirée le 10 janvier 2003. Le traité a été reconduit pour

²³ Voir aussi les annexes C et D.

²⁴ Voir Bobbio, 1997.

une durée indéterminée en 1995, à la condition exigée par les pays arabes concernant Israël, que des efforts de désarmement soient conduits avec ce dernier.

Le principe du non-prolifération et les limites du TNP

Le principe de base du TNP repose sur la discrimination opérée entre les Etats dotés de l'arme nucléaire ayant fait exploser un engin nucléaire avant le 1er janvier 1967, et les autres Etats, non dotés de l'arme nucléaire : les premiers (EUA, URSS, Royaume-Uni, France, Chine), également membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, s'engagent en signant le traité à ne pas aider un autre pays à acquérir des armes nucléaires ; les seconds s'engagent à ne pas fabriquer d'armes nucléaires et à ne pas essayer de s'en procurer.

Le traité comporte une clause relative au désarmement plus général d'une importance capitale. La clause stipule que tous les signataires s'engagent à négocier en vue de parvenir à un arrêt de la course aux armements nucléaires et à procéder à un désarmement général et complet sous un contrôle international.

Le traité favorise les Etats pacifiques, en affirmant le droit inaliénable de toutes les parties au traité à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Tous les pays signataires, et notamment les Etats les plus avancés dans le domaine nucléaire civil, s'engagent ainsi à faciliter un échange aussi large que possible d'informations, d'équipements et de matières nucléaires pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

Le TNP crée intrinsèquement une discrimination telle qu'elle est esquissée ci-dessus. Cette discrimination se trouve à peine compensée par les contreparties accordées par les cinq, comme la possibilité pour les autres Etats, non nucléaires, de développer des applications nucléaire pacifiques (comme pour l'énergie) ou leur engagement à réduire les potentiels nucléaires et de favoriser un désarmement complet. En général, les pays qui possèdent l'arme nucléaire se sont engagés à respecter des garanties positives les engageant à porter secours aux pays qui seraient menacés ou attaqués par des armes atomiques, et des garanties négatives engageant les pays possédant l'arme nucléaire à ne pas attaquer avec leurs armes atomiques des pays signataires du TNP qui n'en seraient pas dotés.

Ces déséquilibres entre pays dotés ou possédant l'arme nucléaire, ont participé à pousser certains pays tels qu'Israël, l'Inde et le Pakistan à ne pas signer le TNP et à développer des programmes clandestins. Les cinq sauf la Chine ont opéré du désarmement en termes *quantitatifs*, en réduisant le nombre de têtes nucléaires. Mais aucun ne l'a effectué en termes *qualitatifs*. Ils ont au contraire tous modernisé leurs armements et pris des dispositions pour conserver leur capacité nucléaire indéfiniment (voir annexe C pour une présentation plus technique).

Avantages et inconvénients

Jusqu'à un certain point, le TNP a cependant freiné efficacement la diffusion ultérieure des armes nucléaires. Différents pays (entre autres l'Afrique du Sud, la Libye, l'Argentine, le Brésil) ont mis de côté leurs programmes nucléaires pourtant bien avancés. Pourtant le bilan de 40 ans de TNP n'est pas rose. L'Inde, le Pakistan et Israël qui n'ont jamais signé le traité, ont rejoint le groupe des puissances nucléaires. La Corée du Nord est le premier pays faisant

partie du TNP à avoir transgressé l'interdiction de posséder l'arme nucléaire. L'Iran travaillerait à la construction d'armes nucléaires. Des dizaines de pays possèdent la technologie et le savoir-faire pour développer à court terme l'arme nucléaire.

Entre-temps, les puissances nucléaires « reconnues » manient le TNP comme un instrument pour maintenir leurs revendications sur les armes nucléaires. En 1986, à l'apogée de la course aux armements, il y avait au moins 70.000 têtes nucléaires dans le monde. Depuis la fin de « la guerre froide », les puissances nucléaires ont considérablement réduit leurs arsenaux : suivant les estimations, il y en aurait encore 27.000 dont 97% entre les mains américaines et russes. En réalité, ces chiffres ont peu de signification : les puissances nucléaires continuent à tenir à leur stratégie nucléaire - « nécessaire pour notre sécurité » - et ils se préoccupent actuellement de moderniser leur arsenal. Proclamer qu'ils suivent les exigences de réduction de leur arsenal nucléaire est donc technologiquement parlant un non-sens.

Le TNP constitue la pierre angulaire de tous les efforts pour bannir les armes nucléaires. Mais, les EUA ont repoussé à chaque fois la question du désarmement de la discussion. Les pays qui respectent le TNP et ne possèdent pas d'armes nucléaires se sentent floués. Ils constatent que les Etats nucléaires manient, hypocritement, une double norme lors de l'application du traité. L'Iran est placé au pilori par Washington et certains atlantistes européens mais il n'est jamais fait mention des armes nucléaires israéliennes.

De même, un autre exemple flagrant est l'accord passé entre les EUA et l'Inde – qui n'a pas signé le TNP – pour lui fournir la technologie et le combustible nucléaires. Les EUA ne respectent manifestement pas l'esprit, voire la lettre du TNP donnent un mauvais exemple. Mais, une alliée recherchée, l'Inde est récompensée pour s'être distancé – ne fut-ce qu'en apparence – de la Russie, voir de la Chine. Les états nucléaires perdent ainsi de leur crédibilité et les états non nucléaires ne sont pas enclins à soutenir et à renforcer le traité. Dans ces conditions qu'elle est encore l'utilité du traité, se demandent de plus en plus de pays. De plus, « une prolifération peut cacher une autre, c'est-à-dire la réalité de la prolifération des armes classiques »²⁵ qui devient massif.

Le TNP détermine les obligations et les conditions pour parvenir à un monde dénucléarisé mais ne décrit pas comment y arriver. Pour cette raison la possibilité d'un monde sans armes nucléaires est perçue comme un exercice purement académique et semble n'être qu'une illusion. Mais il n'en n'est rien. Le désarmement n'est pas une option, mais une nécessité. L'UE pourrait et devrait peser davantage sur les débats, si ses multinationales ne la freinaient pas tant. Ces prochaines années, l'OTAN se donnera un nouveau concept stratégique qui pourrait avoir des implications sur l'UE, notamment par l'usage préconisé des armes nucléaires. Il serait utile que les pays membres de l'UE ne soient pas amenés à héberger des armes nucléaires américaines sur leurs territoires.

Selon les puissances nucléaires, les armes nucléaires de l'OTAN seraient pour le moment indispensables, voire inévitables aussi longtemps que le TNP n'est effectivement pas appliqué, nous dit-on. On ne peut qu'en douter !

²⁵ Voir aussi *Atlas du Monde Diplomatique*.

Existe-t-il des sanctions en cas de non respects des accords ?²⁶

Collectives ou unilatérales, visant l'économie, la défense, la circulation des personnes, ou encore la coopération culturelle et l'aide au développement, les sanctions forment un échelon incontournable dans la gamme des interventions internationales. Leur histoire compte un certain nombre de succès (contre la Rhodésie du Sud, l'apartheid en Afrique du Sud...) et aussi beaucoup de résultats mitigés et d'échecs. Elle enseigne que les sanctions sont d'autant plus efficaces que leur cible est faible, et proche sur les plans économique, politique, culturel de leurs auteurs. Elle enseigne aussi que les sanctions les plus efficaces font mal à ceux qui les appliquent. Enfin, toutes les sanctions, des plus lourdes aux plus légères, ont un effet psychologique commun : la "mise au pilori", censée embarrasser leur cible, mais qui peut aussi l'installer dans une posture de défi.

L'exemple de l'Iran, pays qui a signé le TNP, est intéressant car ce pays subit la gamme la plus large des sanctions : sanctions multiples mises en oeuvre par les EUA dès 1979, embargo européen sur les armes datant de la même époque, sanctions récentes de l'ONU visant des individus et des entreprises mêlés au programme nucléaire, sanctions américaines et européennes s'ajoutant aux dernières, en vue de tarir les flux financiers entre l'Iran et le monde extérieur ; blocage de l'approvisionnement de l'Iran en produits pétroliers raffinés, et pressions de gouvernements sur leurs propres nationaux pour freiner le commerce et les investissements.

Ces sanctions ont-elles été efficaces ? Oui dans la mesure où l'Iran connaît des difficultés économiques persistantes qui ont ralenti son développement économique et social. Oui dans la mesure où il éprouve le plus grand mal à exploiter ses ressources en hydrocarbures, à maintenir une flotte d'avions civils en état de marche, et encore à équiper en matériels performants ses armées. Non si l'on regarde les buts à atteindre, qui étaient d'obliger l'Iran à modifier son comportement international, à renoncer à son programme nucléaire, et, si possible, d'entraîner la chute de la République islamique.

Force est de constater que les sanctions ont, jusqu'à présent, plutôt encouragé l'intransigeance de la République islamique et lui ont facilité la mobilisation de la population autour de son programme nucléaire, élevé au rang de cause nationale. Elles ont aussi permis, dans une certaine mesure, au régime de s'exonérer de ses lourdes erreurs de conduite en matière économique : si les prix montent, si le chômage reste aussi important, la faute vient d'ailleurs...

Il faut savoir que si une partie des sanctions actuelles vise les dirigeants du pays et leurs entreprises, une autre partie pèse sur la population, et souvent sur la part la plus spontanément tournée vers l'extérieur. D'autant qu'il y a bien plus que les sanctions formelles. Sans que cela soit écrit nulle part, l'on accorde moins de visas, et plus difficilement, aux voyageurs, l'on donne moins d'autorisations de séjour et d'études et moins de bourses aux étudiants et aux chercheurs.

Au total, le système de sanctions ne peut pas être considéré comme totalement inefficace. Son usage intelligent, gradué et en solidarité internationale forte peut avoir des effets voulus, du moins jusqu'à un certain point. Les efforts bilatéraux et multilatéraux de la diplomatie doivent

26 Voir, Les sanctions contre l'Iran, arme à double tranchant, par François Nicoullaud, *Le Monde*, 1 juillet 2009

constamment prévaloir cependant afin donner une suite aux sanctions. Finalement, c'est une grande question qui reste posée plus fondamentalement. Ce qui peut être appliquée contre l'Iran pourrait-il le faire contre n'importe quel Etat dans le monde ? Des telles sanctions seraient-elles appliquées contre

- les Etats qui prolifèrent tels que les EUA en faveur de l'Inde, le Pakistan en faveur de la Corée du Nord, Israël en faveur de la Turquie (?)...
- les Etats qui ne respectent massivement pas des droits humains tels les EUA, la Chine, un certains nombres de pays arabes pétroliers ou non, les dictatures asiatiques, africaines ou latino-américaines ?

O. La "démocratisation" de l'arme nucléaire, Francis BRIQUEMONT, in :
La Libre Belgique, le 30/03/2007 (extraits)

« ... /J'évoquais déjà ... l'attitude ambiguë des puissances nucléaires reconnues, soucieuses de maintenir leurs "privilèges" et leurs capacités de dissuasion en modernisant et améliorant sans cesse leur arsenal, mais exigeant le respect du Traité de Non-Prolifération (TNP) par tous les autres Etats. Je rappelais que le général Beaufre affirmait, il y a quarante ans, que la dissuasion ne pouvait être obtenue qu'entre puissances "raisonnables" et que "la prolifération devrait [...] être arrêtée lorsque la perspective de démocratisation de l'arme atomique apparaîtra prochaine". À ce moment ajoutait-il, "la menace de prolifération forcera vraisemblablement à construire un concert des puissances nucléaires".

Depuis lors, le TNP a été signé par tous les Etats du monde SAUF l'Inde, le Pakistan et Israël qui, entre-temps se sont dotés d'un arsenal nucléaire sans réaction significative des puissances nucléaires reconnues. À propos de réaction, j'écrivais combien il me paraissait peu "productif" de menacer l'Iran de sanctions plutôt que d'essayer de l'intégrer dans le concert des Etats oeuvrant pour une plus grande stabilité dans cette région ô combien instable... Paradoxale est l'attitude des puissances nucléaires reconnues. J'ai déjà parlé de l'adaptation continue de l'arsenal nucléaire français : nouveaux missiles, laboratoires d'essais de nouvelles armes, modernisation des sous-marins lance-engins. La Russie vient d'annoncer non seulement un effort de 145 milliards d'euros dans le domaine de la défense mais aussi la construction de 50 nouveaux missiles intercontinentaux. Le Royaume-Uni estime aujourd'hui indispensable l'amélioration de sa force nucléaire. La Chine fait un effort considérable dans le domaine de la maîtrise de l'espace. Quant aux EUA, ils n'abandonnent pas le projet de faire de leur pays un "sanctuaire", ce qui est un facteur déstabilisateur de la dissuasion, et ils viennent d'annoncer, pour montrer le bon exemple à l'Iran sans doute, le développement prochain de nouvelles têtes nucléaires pour leurs sous-marins.

Et ce sont ces Etats qui, au nom d'un TNP qu'ils ne respectent pas, refusent aux autres Etats du monde l'accès au nucléaire militaire et même dans le cas de l'Iran, l'accès à la maîtrise du processus complet d'enrichissement de l'uranium à des fins civiles parce que celle-ci lui permettrait d'avoir accès au nucléaire militaire. Plus paradoxale encore est l'attitude des membres du Club nucléaire vis-à-vis des trois Etats (Inde, Pakistan, Israël) qui n'ont pas signé le TNP et se sont dotés d'un arsenal nucléaire. Les EUA viennent de signer un accord avec l'Inde qui prévoit une dissociation entre le nucléaire civil et le nucléaire militaire de cet Etat. En fait, l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) contrôlera le nucléaire civil suivant les règles du TNP, ce qui permettra à l'Inde de satisfaire à terme ses immenses besoins énergétiques civils, mais l'Inde gardera son autonomie, c'est-à-dire son indépendance, dans le développement de son nucléaire militaire... Inutile d'évoquer le cas israélien. Aucun membre du Club nucléaire n'a jamais critiqué l'accès d'Israël au rang de puissance nucléaire, pour de

nombreuses raisons d'ailleurs... Le Pakistan pose plus de problèmes pour le Club, mais, comme il est devenu un allié des EUA dans la lutte contre le terrorisme international, il est aujourd'hui considéré comme un acteur "responsable" dans le concert des puissances nucléaires...

L'UE (UE) devrait aussi s'interroger sur sa propre stratégie. Le ministre allemand des Affaires étrangères déclarait il y a peu qu'"il manque un large dialogue entre l'Otan et l'UE". Quand on entend certains experts justifier le déploiement à l'Est de l'Europe de radars antimissiles pour faire face à une attaque éventuelle de la Corée du Nord ou de l'Iran, il y a de quoi s'interroger sur la crédibilité de certaines appréciations. L'UE a autre chose à faire que de s'inventer des ennemis ! On peut parfois se demander si, à la plus grande satisfaction des "faucons" de tous bords, certains ne souhaitent pas que la Russie redevienne un "ennemi" aux frontières de l'UE; que la haine grandisse entre sunnites et chiites dans le monde musulman; que le fossé se creuse davantage encore entre Israël et la Palestine; que la Chine devienne l'adversaire idéal de demain. N'est-il quand même pas étonnant que les dirigeants actuels des EUA - qui représentent à eux seuls 50 pc des dépenses militaires de la planète - reprochent sans cesse à quelques Etats d'être une menace actuelle ou future pour eux alors qu'ils sont l'Etat le moins menacé de tous les Etats du monde ?

Comme l'écrit si bien le général Jean Cot, les responsables de notre vieille terre, qui ont tant de problèmes à résoudre en ce XXI^e siècle pour que celle-ci reste tout simplement vivable, ne pourraient-ils pas enfin, "parier pour la paix" ? (*) ... »

Le titre de l'article renvoie à l'expression utilisée par le général Beaufre dans "Introduction à la stratégie", Ed. A. Colin. 1963.

(*) Général J. Cot. "Parier pour la paix". Ed. Charles Léopold Mayer. Paris. 2006.

P. De la guerre (in)juste à la construction de la paix sûre, équitable et durable

Du point de vue géopolitique, le concile Vatican II souligne à juste titre que la paix comme la démocratie n'est jamais acquise une fois pour toutes mais exige un effort constant, une lutte quotidienne de tous et de chacun. La paix "est sans cesse à construire" ! Elle n'est pas seulement une absence de guerre mais une oeuvre de justice en termes moral et social inscrite dans la réalité, notamment juridique. L'avènement de la paix exige de chacun la vigilance de l'autorité légitime. Les personnes véritablement pacifiques renoncent à l'action violente. Sans aucun doute, les institutions internationales non militaires constituent les moyens par excellence en vue de la création d'espaces de paix.

Dans l'encyclique *Pacem in terris*, Jean XXIII soutient enfin les institutions internationales, en particulier l'ONU et ainsi la voie juridique vers la paix. Paul VI a exprimé avec bonheur l'idée : "Le développement est le nouveau nom de la paix". Les évêques américains soulignent la valeur de la non violence pour régler les tensions internationales et ce d'autant plus que les armes nucléaires en cas d'usage ont des effets inacceptables. Il rappelle l'opportunité de l'opposition au service militaire en temps de guerre comme de paix afin de ne pas être amené à tuer ou se préparer à tuer. Ils mettent en évidence l'efficacité de résister contre l'injustice par des méthodes ou moyens non-violents. Ils mentionnent les noms de

Mahatma Gandhi et de Martin Luther King auxquels j'ajouterai, notamment, ceux de Sophie Scholl, d'Edith Stein ou de Joan Baez²⁷, de Desmond Tutu ou d'Andrei Sakharov.

La résistance passive peut s'exercer de deux manières différentes : contre l'agresseur extérieur ou contre son propre pays devenu agresseur. En général, la résistance non-violente n'est efficace qu'organisée à l'échelle de la société civile. L'agresseur ou l'occupant tentera toujours de casser cette résistance. Pouvoir en supporter les conséquences nécessite beaucoup de solidarités. Construire cette solidarité est un effort incessant et appelle des initiatives venant d'associations telles que Pax Christi ou d'autres mouvements pacifistes. Tous les mouvements de paix s'efforcent également de convaincre leurs propres pays de ne pas avoir recours à la violence, à la guerre ou à la répression. De fait, le pacifisme actuel a tendance à se concrétiser de plus en plus dans une multitude d'activités locales et localisées élargies à l'échelle internationale.

De plus en plus, on évoque la responsabilité sociale, voire la responsabilité pénale des entreprises ou de leurs dirigeants. Il s'agit des voies de fait immédiates telles que la vente de produits interdits, l'exploitation des travailleurs et le recours à des milices privées ou de la complicité avérée dans le non respect des droits humains de tel ou tel gouvernement (voir Total-Fina et ses dirigeants notamment belges).

Le Cardinal Etsou proclame, en février 2001, aux dirigeants congolais²⁸ : "Il n'y a pas de guerre propre, il n'y a pas de guerre juste" ! La critique du Cardinal vise tous ceux qui ont la prétention de diriger le Congo et les Congolais mais dont l'éthique est loin de s'élever au niveau des responsabilités qu'ils assument vis-à-vis de leurs semblables considérés comme de simples marchepieds. Il s'agit selon lui de l'éducation de tous à la paix qui passe par quatre étapes majeures :

- l'éducation à l'honnêteté, afin "que tout homme naisse à la conscience qu'en plus de ses droits, il a aussi des devoirs envers autrui". C'est l'exigence de vérité ;
- l'éducation au respect concret des droits d'autrui et l'engagement effectif à accomplir pleinement ses devoirs envers les autres. Exigence de justice ;
- l'éducation au choix des moyens rationnels à mettre en oeuvre pour atteindre la paix, en assumant avec courage la responsabilité de ses actes. Exigence de liberté ;
- l'éducation au partage et à la prise de conscience que les besoins des autres sont mes besoins propres. Exigence de l'amour.

Q. Le risque d'aider une Inde nucléaire, éditorial du Temps, 28 juillet 2009, par Stéphane Bussard

L'Inde est désormais la sixième puissance capable de fabriquer un sous-marin nucléaire. Les puissances qui l'ont aidée, de la Russie aux Etats-Unis en passant par la France, ont pris le risque de brouiller le message du Traité de non prolifération, dont elles sont les gardiennes et que Delhi n'a pas signé. Le Traité de non-prolifération nucléaire a-t-il encore un sens? L'inauguration, dimanche, du premier sous-marin nucléaire indien peut apparaître comme un événement banal. Cet événement fait toutefois de l'Inde la sixième puissance de la planète capable de développer ce genre de submersibles. Il donne aussi un aperçu de la manière dont

²⁷ Voici donc trois femmes dont les deux premières ont été des opposantes et victimes du nazisme et la troisième, channonnière combattant les guerres des Etats-Unis d'Amérique contre le Vietnam dans les années 1960-70, puis l'Irak depuis 2003.

²⁸ voir: <http://www.digitalcongo.net/fullstory.php?id=21010>

les grandes puissances traitent l'Inde, une puissance nucléaire de fait et non de droit puisqu'elle n'est pas signataire du TNP.

La Russie a grandement contribué à l'accroissement de l'arsenal nucléaire indien en apportant tout son savoir-faire technologique. La marine indienne devrait aussi être dotée à l'avenir de sous-marins nucléaires franco-espagnols. En octobre 2008, le Sénat américain a de son côté approuvé un accord entre Washington et New Delhi qui prévoit une coopération en matière de technologie nucléaire civile et la livraison d'uranium hautement enrichi. Cette stratégie comporte des risques, la frontière entre nucléaire civil et militaire étant ténue. Or, on peut se demander si les considérations géopolitiques de la Russie, des Etats-Unis ou encore de la France, trois puissances nucléaires gardiennes du TNP, ne sont pas précisément en train de violer l'esprit de ce traité, qui interdit en substance d'aider un Etat à se procurer l'arme nucléaire.

Depuis la réunion «historique» de mars à Genève entre Hillary Clinton et Sergueï Lavrov, les Etats-Unis et la Russie s'évertuent à «dénucléariser» leurs arsenaux. Dès lors, encourager l'Inde dans sa quête nucléaire, même s'il s'agit d'une démocratie plus stable que le Pakistan, équivaut à brouiller le message. C'est aussi rendre incompréhensible l'attitude de l'Occident envers l'Iran, signataire du TNP, qu'on soupçonne de développer un programme nucléaire militaire. C'est enfin de mauvais augure pour la conférence de révision du TNP, en mai 2010 à New York.

R. La Construction de la Paix : défis et potentiel d'un concept émergent, Commission Justice et paix belge francophone, mars 2011.

*« Il ne suffit pas de parler de paix. Il faut croire en elle.
Et il ne suffit pas d'y croire. Il faut la construire ».*
(Eleanor Roosevelt, 1884-1962)

1. De l'origine du concept...

La Construction de la Paix (CP) (*peacebuilding*) est définie de multiples manières, que ce soit par les chercheurs, les décideurs politiques ou les travailleurs de terrain. Adoptée pour la première fois en 1975 par Johan Galtung, elle élargit le sens commun de la paix quant aux principes, priorités et actions qu'elle représente. Elle a apporté une nouvelle perspective sur notre vision de la paix, mettant davantage l'accent sur le besoin d'une *structuration* des mécanismes de la paix au sein du système, afin que ces derniers puissent être mis en pratique plus efficacement. Selon cette nouvelle définition, la CP doit chercher à éliminer les causes des conflits armés et développer des alternatives à ceux-ci.¹ Néanmoins, ce n'est qu'après l'utilisation des termes CP en 1992 par Boutros Boutros-Ghali², alors Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), que la CP commence à être couramment utilisée. Le sens de la CP a depuis été retravaillé et développé par les institutions internationales, par des chercheurs de renom, tel que John Paul Lederach³ et Luc Reyckers⁴, ainsi que par la société civile.

2. ... À son utilisation actuelle

Il n'existe pas une définition générique de ce qu'est la CP. Elle peut être définie comme un champ qui rassemble « l'ensemble des initiatives prises par les divers acteurs au sein du gouvernement et de la société civile pour s'attaquer aux causes profondes de la violence et protéger les civils avant, pendant, et après un conflit violent ».⁵ Selon Lederach, la CP est une construction sociale engagée dans une dynamique continue, qui inclut des processus et des approches holistiques indispensables pour transformer les conflits et établir des relations durables et pacifiques. Une large participation sociale doit être assurée et aucune dimension, qu'elle soit politique, économique, spirituelle, psychologique, sociale ou militaire ne doit être exclue du processus⁶. Elle vise principalement à prévenir, réduire, transformer et abolir les conflits violents et établir une culture de paix, c'est-à-dire un processus de reconstruction à long terme qui donne la capacité à la population de tisser une société civile durable⁷.

On le comprend à la lecture de ces définitions relativement larges et consensuelles, la CP est un champ qui renvoie à une vaste gamme d'approches, de secteurs et de types d'activités qui vont au-delà de la seule intervention en cas de crises. On peut identifier **4 grandes approches** de la CP₈ :

- *L'engagement non violent dans les conflits* : il s'agit ici tant d'actions directes (diplomatie, aide humanitaire, etc.), qu'indirectes (plaidoyer sur les droits humains et la justice sociale, mise en place des conditions nécessaires au dialogue et aux négociations entre parties prenantes) ;
- *La réduction directe de la violence* : destinée à réduire la souffrance immédiate des victimes de la violence, celle-ci se traduit par l'intervention militaire, la préparation et la signature d'accords de cessez-le-feu, le maintien de la paix civile et militaire, et les programmes d'alertes précoces ;
- *La transformation pacifiée et réconciliatrice des relations* : il s'agit ici de donner l'opportunité aux victimes des violences de trouver réparation et de mettre en place des solutions qui répondent à leurs besoins de justice. Les actions visent ici la guérison des traumatismes liés aux conflits (justices restauratrice et transitoire, travail de mémoire et décisions politiques) ;
- *Le renforcement des capacités* : ce renforcement en faveur d'une culture de paix durable passe par un investissement non seulement dans les structures institutionnelles des pays (réforme des institutions de sécurité et de justice « bonne gouvernance »). Les capacités concernées ne touchent pas uniquement à la réforme des institutions en charge de la sécurité et de la justice, elles s'étendent aussi, en vue de prévenir les conflits, à la formation et l'éducation à la citoyenneté des populations, ainsi qu'aux politiques de lutte contre la pauvreté (Aide Publique au Développement).

Ces approches sont développées au travers de **6 secteurs d'activités** :

- La prévention des conflits ;
- L'alerte précoce (*early warning*) ;
- La gestion des crises et des conflits ;
- Le maintien de la paix ;
- La résolution et la transformation des conflits ;
- Les situations de post-conflit et la réconciliation ;

Chaque secteur développe **différents types d'activités** sur le terrain, comme par exemple :

- La formation policière dans les droits humains ;
- L'éducation citoyenne visant à réduire les préjugés ;
- La mise en place de systèmes de médiation des conflits impliquant les parties prenantes ;
- etc.

La plupart des organisations travaillant dans ce champ reconnaissent **4 grands principes nécessaires** à tout processus de CP₉ :

- *Le processus de paix doit être localement approprié* : des espaces doivent être créés pour permettre l'instauration du dialogue et la construction d'un consensus au niveau local. Les populations doivent être incluses, afin qu'elles s'approprient les solutions et assument leur responsabilité tout au long du processus.
- *L'identification et l'inclusion de toutes les parties concernées* : ce principe est central pour l'émergence d'une culture de paix au sein de laquelle les acteurs en présence désirent s'impliquer.
- *La construction de la confiance entre les parties concernées* : bien qu'elle soit souvent très difficile à établir, elle est nécessaire au renforcement de la cohésion sociale et à l'instauration d'institutions légitimes.
- *La CP engendre un investissement à long terme* : il ne peut y avoir de chemin rapide quand on parle de CP. Ce chemin exige flexibilité, patience et persévérance, notamment en vue d'établir des institutions légitimes et indépendantes capables de répondre aux causes sous-jacentes des conflits.

3. Pourquoi faut-il (encore) investir dans la CP au 21^{ème} siècle ?

Au début des années '90, la fin de la guerre froide avait fait émerger l'espoir d'un monde réunifié où les guerres et les conflits n'auraient plus de raison d'être. Près de vingt années plus tard, force est de

constater que cet espoir est encore loin d'être réalisé. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime qu'environ 700 000 personnes par an connaissent une mort violente, le plus souvent due à un conflit armé. La faim et la pauvreté qui accompagnent la plupart des conflits violents provoquent le déplacement et la mort de centaines de milliers de personnes. La violence est généralisée dans de nombreux pays et on comptait encore 28 conflits « hautement violents » dans le monde en 2010¹⁰. La violence a un impact dévastateur à bien des niveaux : humain, politique, culturel et environnemental. L'économie est elle aussi affectée négativement par les conflits violents, ces derniers provoquant en moyenne une décroissance de 2.2% par an¹¹. En cas de guerre, les ressources financières des pays sont en grande partie allouées au conflit au lieu d'être attribuées au bien être des populations. Ainsi, les dépenses militaires mondiales sont estimées à environ 1 204 milliards de dollars par an. En comparaison, les efforts de paix qu'ont effectués, entre autres, les pays membres de l'OCDE en 2006 ont été évalués à seulement 6 milliards de dollars¹² et l'Aide Publique au Développement des pays donateurs représentait 120 milliards de dollars en 2009¹³ (soit en moyenne 0,32% du PNB de l'UE).

De nombreuses « menaces » pèsent aujourd'hui sur la paix et la stabilité, et aucune région du monde n'est épargnée. La première d'entre elles semble venir des tensions et conflits générés par notre modèle de développement économique. Mentionnons ici les risques de conflits liés à la compétition accrue pour l'accès aux ressources naturelles qui se raréfient, notamment en raison de notre mode de développement et de consommation, de la croissance de la population et de la dégradation de l'environnement (pollutions, changement climatique, catastrophes naturelles). Selon le rapport du Programme d'Environnement des Nations Unies (UNEP), depuis 1990, dix-huit conflits violents ont été causés par l'exploitation des ressources naturelles et, au cours des dernières soixante années, au moins 40% des conflits violents intra-étatiques sont reliés aux ressources naturelles¹⁴. L'exploitation des ressources naturelles peut être impliquée dans toutes les phases d'un cycle de conflit : le déclenchement, l'intensité et la durée du conflit¹⁵. Les cas de la Sierra Leone (diamants), du Libéria (bois), de la RDC (étain, or, diamants, coltan) ou du Soudan (pétrole) ou sont aujourd'hui bien connus. D'autres tendances ou phénomènes sont généralement avancés comme menaces potentielles : l'intensification des migrations, tant internes aux pays qu'internationales, le repli sur soi (identitaire), la montée de l'intolérance ethnique ou religieuse, les percées de l'extrémisme et du populisme, la fragilité des Etats démocratiques en construction, la rupture de confiance de plus en plus grande entre la population et ses élus, voire le rejet de la démocratie représentative en tant que système politique légitime et efficace. Même les aides humanitaires et au développement, bien que pécunies de bonnes intentions, peuvent être elles aussi vectrices de conflits, lorsque leur mise en oeuvre ne tient pas suffisamment compte des modes de vie et des attentes des populations sensées en bénéficier. Face à cette photographie quelque peu inquiétante de la situation, investir davantage dans la CP se justifie amplement. Rappelons notamment qu'« il vaut mieux prévenir que guérir », autrement dit qu'il est bien plus difficile et coûteux d'intervenir durant ou après un conflit qu'avant celui-ci.

4. Bref panorama des initiatives mises en oeuvre aujourd'hui en matière de CP

La CP est un champ qui se développe rapidement et dont la valeur ajoutée est reconnue aux niveaux des institutions internationales, des Etats, de la société civile.

Au niveau des instances internationales

Au niveau de l'ONU, les instruments en matière de CP ne se limitent aux missions de « Maintien de la paix » (*peacekeeping*)¹⁶. En effet, une « Commission de l'ONU pour la Consolidation de la Paix » (CCP) a été créée en décembre 2005. Il s'agit d'un organe consultatif intergouvernemental de l'ONU qui appuie les efforts de paix dans les pays sortant d'un conflit. La CCP tente de rassembler une série d'acteurs concernés, dont les donateurs internationaux, les institutions financières internationales, les gouvernements et les pays qui fournissent des contingents. Elle mobilise des ressources, fournit des avis et propose des stratégies intégrées pour la construction de la paix et le redressement des pays en situation post-conflit et, s'il y a lieu, met en évidence toute déficience qui risque de compromettre la paix¹⁷.

Dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), les Etats membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés en 1999 à mettre en place une « Force de réaction rapide » dédiée aux opérations de paix. En 2007, la Commission européenne a inauguré un « Partenariat de la Construction de la Paix »¹⁸ (*EU's Peace-building Partnership*), qui est l'un des instruments de stabilisation géré par le nouveau Service Européen d'Action Extérieure (SEAE) qui fut instauré par le

traité de Lisbonne. Il répond entre autres à la demande de la société civile d'être davantage reconnue par les institutions en charge de la CP et davantage impliquée dans la mise en oeuvre des actions sur le terrain. Le Partenariat de l'UE entend donc permettre un dialogue plus structuré avec la société civile (échange d'informations, expertises, renforcement mutuel des capacités, etc.). Il soutient les organisations compétentes dans les situations pré-conflit, par exemple en développant des systèmes d'alerte précoce, en offrant des services de médiation et de réconciliation et en aidant à résoudre les tensions intercommunautaires. Il propose également des mesures de redressement en situation postconflit ou post-catastrophe.

L'Union Africaine (UA) de son côté s'est dotée d'une stratégie pour la « Reconstruction et le Développement Post-Conflit » (UA - RDPC). Celle-ci vise l'intégration des systèmes de reconstruction et de renforcement de l'administration et de la fonction publique dans le cadre des initiatives post-conflit du continent. Mentionnons également la mise en place d'un « Partenariat Afrique-UE pour la Paix et la Sécurité » et l'« Architecture Africaine de Paix et de Sécurité » (APSA) mise en place par l'UA¹⁹. Le rôle de l'APSA est de traiter de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits en Afrique.

A ce jour, la capacité de ces mécanismes internationaux à intervenir de manière adéquate sur le terrain reste limitée. Bien souvent, ces organes ont des difficultés à dépenser les moyens financiers dont ils disposent, alors que des millions de personnes restent démunies. Certains, comme la CCP de l'ONU, se focalisent principalement sur les situations post-conflit, négligeant la prévention de conflits. Regrettons également qu'après s'être intégré au nouveau SEAE, le personnel de l'« Unité de Réponse aux Crises et de Construction de la Paix »²⁰, qui gèrera le « Partenariat de la Construction de la Paix » de la Commission Européenne, serait réduit à deux personnes. La Commission Européenne ne destine que 3% de ses ressources financières en matière de CP et de prévention des conflits à la société civile²¹.

Au niveau du gouvernement belge

Un « Service Consolidation de la Paix » des Affaires étrangères belges a été créé à la fin 2006 à la suite d'une fusion entre deux services existants: le service de Diplomatie préventive et celui de Prévention des conflits, qui dépendaient respectivement des Affaires étrangères et de la Coopération au développement²². L'objectif du service *Consolidation de la paix* est de financer des projets dans le domaine de la prévention des conflits²³, par exemple via le financement de projets déposés par la société civile belge et de l'étranger. Pour le financement de projets axés sur la *Diplomatie Préventive*, l'accent est mis sur la prévention et la résolution à court terme (généralement 1 an) de conflits pressants, et pour les projets axés sur la *prévention des conflits*, le financement porte sur des projets plus longs (généralement 3 ans) en vue de renforcer les institutions politiques, socio-économiques, juridiques et culturelles. Il s'agit surtout de renforcer la capacité institutionnelle au sein des pays postconflit

afin que le gouvernement puisse accomplir ses missions principales de manière efficace et non discriminatoire et par conséquent, contribuer à la consolidation de la paix. Soulignons que parmi les 6 thèmes prioritaires définis par ce Service figure « gestion efficace et équitable des richesses naturelles ».

Au niveau de la société civile

On trouve de nombreux réseaux internationaux d'ONG travaillant sur la CP, notamment le « Bureau de Liaison pour la Construction de la Paix »²⁴ (EPLO), l'« Alliance pour la Construction de la Paix »²⁵ (*Alliance for Peacebuilding*), le « Partenariat Global de la Prévention de Conflits Armés »²⁶ (GPPAC). Il y a aussi l'« Initiative pour la Construction de la Paix »²⁷ (*The Initiative for Peacebuilding*), initiée par l'ONG *International Alert* et financée par l'UE, à laquelle une dizaine d'autres ONG se sont jointes. Son objectif est de développer et d'exploiter les connaissances et l'expertise internationale dans le domaine de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix, afin de s'assurer que toutes les parties prenantes, y compris les institutions européennes, puissent accéder à une analyse indépendante afin de faciliter une prise de décision politique basée sur les informations et les expériences de terrain.

En Belgique, plusieurs ONG sont elles aussi actives dans le champ de la CP. La Commission Justice et Paix (CJP) fait partie de celles-ci, ainsi que certains de ses partenaires comme Pax Christi Vlanderen, RCN Justice et Démocratie, la Coordination Nationale Pour la Paix et la Démocratie (CNAPD) et

l'International Peace Information Service (IPIS). CJP est également membre du « Réseau d'Action International des ONG sur les Armes Légères » (RAIAL).

CJP travaille sur les enjeux de Paix-Sécurité-Défense (OTAN et UE), sur le rôle de l'exploitation des ressources naturelles dans la dynamique des conflits, ainsi que sur les situations actuelles d'impunité et sur les anciens conflits en Afrique centrale et en Amérique latine, dont les traces sont encore visibles aujourd'hui. Pour CJP, une véritable réconciliation n'est possible que si un travail de mémoire et de justice est mené, avec la volonté et l'appui d'acteurs locaux et internationaux. Depuis 2004, CJP a publié plusieurs dizaines d'analyses et d'études sur ces thèmes liés à la CP²⁸. L'élaboration de ce contenu a été en partie nourrie par la réalisation d'un projet d'« Appui à la lutte contre l'impunité et au processus de réconciliation en RD Congo », réalisé entre 2007 et 2009 en partenariat avec le Centre d'Etude des Crises et des Conflits Internationaux (CECRI) de l'UCL et la Commission Episcopale Justice et Paix du Congo. Ce projet fut financé par le Service Consolidation de la Paix des Affaires étrangères belges.

5. Aller au bout du concept : pour une approche systémique de la CP

On le constate, le champ de la CP est composé d'une multitude d'acteurs et d'approches qui implique *de facto* un morcellement des actions et une difficulté à avoir un impact significatif sur le terrain. Bien souvent aussi, les réponses aux conflits visent la gestion de ces conflits plutôt que leur résolution ou la prévention²⁹ ou alors les organisations se spécialisent sur l'une ou l'autre approche, sur certains secteurs d'activités. Autrement dit, il manque encore à la CP les moyens d'une approche intégrant de manière plus cohérente et systématique les différents processus de la prévention, de la gestion et de la résolution des conflits.

Face à ce constat, de plus en plus d'acteurs affirment la nécessité d'une approche systémique de la CP. Il s'agit tout d'abord de faire la promotion de mesures institutionnelles et socio-économiques aux niveaux local, national et international, qui traitent directement des causes sous-jacentes et transforment les dynamiques des conflits. La sensibilisation à la paix ne se justifie pas que dans les contextes à risques ou de conflits réels, mais devrait être intégrée de manière transversale aux réflexions sur les autres grands enjeux de société et aux politiques mises en oeuvre pour y répondre. Parmi ces dernières, les politiques de développement, et le cortège de réformes économiques qu'elles entraînent (libéralisations, privatisations, etc.), sont particulièrement pointées du doigt. De nombreux pays peuvent être cités en exemple où la politique de développement prônée par l'Etat, bien souvent sous la pression des Institutions Financières Internationales (Banques Mondiales, FMI), appauvrit une part importante de la population et détériore les conditions de vie (sanitaires, environnementales, etc.). Or, la pauvreté et la détérioration des conditions de vie constituent un terreau particulièrement propice à l'exacerbation des tensions (sociales, communautaires, etc.) et au déclenchement des conflits. Force est de constater que les politiques de développement ne sont que très peu sensibles aux enjeux de la CP, celles-ci étant en général conçues pour générer un maximum de richesses à court terme. La question de l'équité de la redistribution de ces richesses, notamment celles générées par l'exploitation des ressources naturelles, est bien souvent éludée alors qu'elle est un élément-clé en matière de prévention des conflits et de construction d'une paix durable.

Le dialogue et les partenariats autour de la CP ne devraient pas uniquement concerner les décideurs politiques, la société civile ou le secteur humanitaire, mais aussi le monde de l'enseignement, le secteur privé, le monde judiciaire, les communautés ethniques ou religieuses, les cercles académiques et les médias, afin d'aboutir à une vision commune et convaincante de la paix et de permettre à chacun de connaître son rôle et sa responsabilité dans son maintien. Autrement dit, le travail de la CP commence par la promotion d'une vision partagée de la société et d'une culture de la paix sur base desquelles on peut ensuite construire « une infrastructure ou une architecture de paix » institutionnelle qui régule les domaines économique, politique, social et culturel de la vie en société.

6. Conclusion

La CP peut jouer un rôle prépondérant dans la lutte contre le cycle dévastateur de la violence. Mais, il s'agit d'un concept qui a besoin d'être davantage reconnu par les instances internationales et les gouvernements. Plus d'investissements (financier, politique) sont nécessaires si l'on veut avoir un vrai impact de changement dans les zones de conflits violents.

Nécessité d'une meilleure coordination entre les acteurs de la CP

Les structures et mécanismes actuels de la CP ne sont pas suffisamment coordonnés pour répondre aux différentes menaces qui pèsent sur la paix. Les instances internationales, les gouvernements et les

ONG essaient pourtant de mettre en oeuvre des initiatives et des projets autour de partenariats pour la CP. Mais au sein de ces initiatives et projets, le dialogue entre les acteurs reste difficile. Le dialogue autour de la CP doit aussi impérativement s'élargir aux acteurs que sont les entreprises (secteur privé), les mondes judiciaire et de l'enseignement, les communautés locales, les médias et les citoyens.

Besoin d'une approche systémique

Afin de mettre en place un tel dialogue, l'approche systémique de la CP est d'une grande utilité. Elle prône l'élaboration et la circulation d'une véritable « culture de paix » à tous les niveaux de la société, depuis l'individu jusqu'aux formes multiples de l'organisation collective. Autrement dit, la CP ne peut se réduire à un domaine réservé à des spécialistes ou à la sphère institutionnelle. Il est souhaitable que les citoyens s'en saisissent et en deviennent les principaux acteurs.

La gestion durable des ressources naturelles comme aspect clé de la CP

Des ressources telles que l'eau, les hydrocarbures, les minerais ou encore les terres sont aujourd'hui l'objet de nombreux appétits économique et géostratégique nuisibles à la paix. Il nous faut donc rappeler qu'une action politique et collective d'envergure portant sur la gestion des ressources naturelles reste nécessaire afin d'empêcher la perpétuation ou l'émergence de conflits violents.

Toby Reigeluth, Stagiaire

Frédéric Triest, Chargé de recherches et plaidoyer

Commission Justice et Paix, Mars 2011

¹ Johan Galtung, "Three Approaches to Peace: Peacekeeping, Peacemaking, and Peacebuilding", in *Peace, War and Defense: Essays in Peace Research*, Vol II (Copenhagen: Christian Ejlertsen, 1976), 297-298, <http://sierraleone.peacebuildinginitiative.org/index.cfm?pageId=1764>.

² Boutros Boutros-Ghali, *Un Agenda pour la Paix*, 17 Juin 1992, www.operationspaix.net/Agenda-pour-la-paix.

³ John Paul Lederach, *A Handbook of International Peacebuilding: Into The Eye Of The Storm*, 2002.

⁴ Luc Reyhner and Thania Paffenholz, *Peace-Building: A Field Guide*, 2001.

⁵ Chic Dambach, Président et Directeur de l'Alliance pour la Construction de la Paix. www.allianceforpeacebuilding.org/?page=aboutpeacebuilding.

⁶ <http://sierraleone.peacebuildinginitiative.org/index.cfm?pageId=1764>.

⁷ Lisa Schirch, *Civilian Peacekeeping: Preventing Violence and Making Space for Democracy*, 2005, p. 12.

⁸ *Ibidem*, p. 13-14.

⁹ www.interpeace.org/index.php/About-Interpeace/5-Peacebuilding-Principles.html.

¹⁰ Heidelberg Institute for International Conflict Research, *Conflict Barometer 2010*, Department of Political Science, University of Heidelberg, 2011, http://www.hiik.de/en/konfliktbarometer/pdf/ConflictBarometer_2010.pdf.

¹¹ OCDE, *L'Evaluation des activités de la Prévention des Conflits et de la Construction de la Paix*, 2008, <http://www.oecd.org/dataoecd/36/20/39289596.pdf>.

¹² *Idem*.

¹³ OCDE, Tableau de l'Aide Publique au Développement, 14 avril 2010.

¹⁴ Programme d'Environnement des Nations-Unies (UNEP), *Du Conflit à la Consolidation de la Paix : Le Rôle des Ressources Naturelles et de l'Environnement*, p.5.

¹⁵ Berck Anne-Sylvie et De Jonghe Alexia, *Des conflits liés aux ressources naturelles. Les cas du Pérou et de la RDC.*, Commission Justice et Paix, 2007.

¹⁶ En mars 2011, 15 missions de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU sont en cours d'opération, comme par exemple la MONUSCO en RDC ou l'ONUSI en Côte d'Ivoire, <http://www.un.org/fr/peacekeeping/>.

¹⁷ <http://www.un.org/french/peace/peacebuilding/index.shtml>.

¹⁸ http://eeas.europa.eu/ifs/pbp_en.htm.

¹⁹ http://ec.europa.eu/europeaid/where/acp/regional-cooperation/peace/capacity_building/apsa_fr.htm.

²⁰ Avant la mise en service du SEAE, cette unité faisait partie de la Commission des Relations Extérieures (DG Relex).

²¹ EPLO (Bureau de Liaison de Construction de la Paix Européenne), *Plaçant la Paix au Coeur du Service d'Action Externe Européen*.

²² http://diplomatie.belgium.be/fr/politique/themes_politiques/paix_et_securite/prevention_des_conflits_et_consolidation_de_la_paix/.

²³ En 2009, ce service disposait d'un budget de 31,1 millions d'euros.

²⁴ <http://www.eplo.org/>.

²⁵ <http://www.allianceforpeacebuilding.org/>.

²⁶ <http://www.gppac.net/page.php?id=1>.

²⁷ http://www.initiativeforpeacebuilding.eu/about_us.php.

²⁸ Ces documents sont accessibles sur le site www.justicepaix.be.

²⁹ Paul van Tongeren, *Les Infrastructures pour la Paix*, le Partenariat Global de la Prévention de Conflits Armés (GPPAC), Juillet 2010.

Bibliographie :

- ADAM, Bernard (sous la direction), *Europe, puissance tranquille ?*, GRIP-Complexe, Bruxelles, 2006.
- ADANT, Jérôme, *Le baron rouge ? Antoine Allard. De Stop-War à Oxfam*, Couleur livre, Charleroi-Bruxelles, 2009.
- ADDA, Jacques, *La mondialisation de l'économie*, La Découverte, Paris, 2006.
- AMIN Samir, « Quel altermondialisme ? », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2007.
- idem, *Pour un monde multipolaire*, Syllepse, Paris, 2005.
- Idem, *La déconnexion pour sortir du système mondial*, La Découverte, Paris, 1986.
- ARRIGHI Giovanni, « In Retrospect », *New Left Review*, mars-avril, 2009.
- idem, Hegemony Unravelling – 1, in: *New Left Review*, mars-avril, 2005;
- idem, Hegemony Unravelling – 2, in: *New Left Review*, mai-juin, 2005.
- ARON, Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, Paris, 1962.
- Atlas du Monde Diplomatique*, 2009.
- BACOT. G., *La doctrine de la guerre juste*, Economica, Paris, 1989.
- BADIE, Bertrand & alii, *Qui a peur du 21e siècle ? Le nouveau système international*, La Découverte, Paris, 2006.
- idem, Les pièges de l'unipolarité, in : *L'Etat du monde 2005*, La Découverte, Paris ;
- idem & Marie-Claude SMOUTS, *Le retournement du monde - Sociologie de la scène internationale*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques - Dalloz, Paris, 1995.
- BALANCIE, Jean-Marc & Arnaud de la GRANGE (sous la direction de), *Mondes rebelles - guerres civiles et violences politiques*, Michalon, Paris, 1999.
- BALANDIER, Georges, „Politique”, l'article in: *Encyclopédie Universalis*, 13. tome, 1974.
- BENDIXEN, Peter, *Das verengte Weltbild der Ökonomie*, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 2003.
- BERTHELOT, Jean-Michel, *L'intelligence du social, le pluralisme explicatif en sociologie*, PUF, Paris, 1999.
- BOBBIO, Norberto (a cura di Alberto Papuzzi), *Autobiografia*, Laterza, Roma-Bari, 1997 ;
- Idem, *Destra e sinistra, ragioni e significati di una distinzione politica, nuova edizione riveduta e ampliata con una risposta ai critici*, Donzelli-Saggine, Roma, 1995.
- idem, *Stato, governo, società – Frammenti di un dizionario politico*, Einaudi, Torino, 1985.
- BOURDIEU, Pierre, *Choses dites*, Minuit, Paris, 1987.
- BOYER, Robert, *Une théorie du capitalisme est-elle possible?*, Odile Jacob, Paris, 2004.
- Cahiers marxistes*, Le défi impérial, numéro thématique, n° 233, août-septembre, 2006.
- BÁRDOS-FÉLTORONYI, Nicolas, *Géoéconomie: Etat-espace-capital*, De Boeck/Université, Bruxelles, 1991;
- Idem, La dimension géopolitique d'une Europe du XXIe siècle, in: *La Revue Nouvelle*, Juin 2001;
- Idem, « La question de la taxe Tobin », *Cahiers FOPES Recherches*, Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, janvier 2001 ;
- Idem, *Un diagnostic géopolitique des pays de l'Europe du centre*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2002;
- Idem, Quelle paix, pour quelle justice ou peut-être l'inverse ? Premières réflexions géopolitiques à propos des guerres et des paix justes, *Dossiers Pax Christi Wallonie-Bruxelles*, 2005 ;
- Idem (coauteur), *Comment se dessine le système des grandes puissances?* , Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2005 ;
- Idem & autres, *Géopolitique de la migration*, Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, 2006 ;
- Idem, Limites, frontières et portée de l'Union européenne – Vision d'un géopolitologue, in: *Cahiers Marxistes*, n° 237, mai-juin 2008 ;
- Idem, Guerre en Géorgie: Moscou et Washington à l'assaut du Caucase !, in : *Le drapeau rouge*, octobre-novembre, 2008.
- Idem, L'Union européenne doit-elle adopter un statut de neutralités, in: *Bulletin de l'AMPGN*, avril 2009.
- Idem, L'espace européen, antidote aux effets négatifs de la modernité?, in: *POURSUIVRE*, n° 101, avril 2009.
- Idem, Crise conjoncturelle ou mutations du capitalisme en ce début du XXe siècle?, in: *Cahiers marxistes*, n° 239, mai-juin 2009.
- Idem (sous la direction de), *La Géopolitique de l'Union européenne*, Pax Christi Wallonie-Bruxelles - Couleurs Livres, Bruxelles-Charleroi, 2009.
- BÁRDOS-FÉLTOROYI, Nicolas, BERTEN, Ignace & BOSSUT, Nicolas, *Après l'OTAN. La neutralité, une option stratégique pour l'UE ?*, Couleur livres, Charleroi, 2011.
- Idem, voir aussi sur mon site : www.bardosfeltoronyi.eu.
- BATOFFOL, P. et & autres, *L'Eglise et le Droit de Guerre*, Bloud & Gay, Paris, 1920.

- BELLO, Walden, *La fin de l'empire – La désagrégation du système américain*, Fayard, Paris, 2006.
- BERTEN, Ignace, *Ce que signifie pour moi la non-violence*, Commission Justice et Paix, Bruxelles, 1984.
- Pour une Europe forte et puissante - un défi éthique pour une Europe politique*, Luc Pire-Espaces-Commission Justice et Paix, Bruxelles, 2001.
- BEURDELEY, L., R. de la BROSSE & F. MARON (sous la dir.), *L'Union européenne et partenariats rénovés : quel avenir pour le nouveau voisinage de l'Union ?*, Bruylant, Bruxelles, 2007.
- BLEISCH, Barbara & Jean-Daniel STRUB (Hrg), *Pazifismus, Ideengeschichte, Theorie und Praxis*, Haupt, Bern, 2006.
- BOLLMANN, Ralph, *Lob des Imperiums. Der Untergang Roms und die Zukunft des Westens*, Wolf Jobst Siedler jr., Berlin, 2006.
- BOUTHOU, Gaston, *Le phénomène-guerre, Méthodes de la Polémologie*, Payot, Paris, 1970.
- BOUVERET, P. & Luc MAMPAEY (éd.), *Sécurité collective et environnement*, Les reports du GRIP, Bruxelles, 2008/6.
- BRAUDEL Ferdinand, *La dynamique du capitalisme*, Flammarion, Paris, 1985-2008.
- BRIQUEMONT, Francis, Spectacles coûteux et peu utiles !, in : *La Libre Belgique*, 1.7.2009.
- BRZEZINSKI, Z., *The Choice: Global Domination or Global Leadership*, Basic Books, New York, 2005.
- BULARD, Martine, La Chine bouscule l'ordre mondial, in: *Le Monde Diplomatique*, août 2005.
- BURBANK, J. & F. COOPER, *Empires in World History. Power and the Politics of Difference*, Princeton U.P., Princeton & Oxford, 2010
- BURR, William (ed.), *The Kissinger Transcripts – Top Secret Talks with Beijing and Moscow*, The New Press, New York, 1998.
- BUTTLER, Judith, *Frames of War – When Is Life Grievable ?*, Verso, Londres, 2009.
- Cahiers marxistes*, Casino planétaire, n° 215, avril-mai 2000.
- idem, Le défi impérial, n° 233, août-septembre, 2006.
- CATHEDRA PETRI, *La Patrie et la Paix – Textes poncicaux*, Desclée de Brouwer, Paris, 1938.
- Centre Avec*, Le terrorisme est-il une forme de guerre juste ? Le terrorisme peut-il constituer une méthode de guerre juste ?, Documents d'analyse et de réflexion, Bruxelles, mai 2007.
- CHAUPRADE, Aymeric, *Introduction à l'analyse géopolitique*, Ellipses, Paris, 1999.
- Idem & F. THUAL, *Dictionnaire de géopolitique. Etats, concepts, auteurs*, Ellipses, Paris, 2003.
- COLLIN, Jean-Marie, *Les armes nucléaires de l'OTAN – Fin de partie ou redéploiement ?*, Les rapports du GRIP, Bruxelles, 2009/1.
- CLAUSEWITZ, Carl von, *Vom Kriege*, Area, Erfstadt, 1832-2003.
- COMBLIN, Joseph, *Théologie de la paix : principes et applications*, en deux tomes, Editions universitaires, Paris, 1960-1963.
- Commission Justice et Paix* (Belgique), Eduquer la violence, Dossier-outil n° 5, in : LETTRE n° 57, décembre 2006.
- Idem, Quelle gestion des ressources minières dans une perspective de prévention des conflits? Regards croisés sur la RDCongo et les Philippines, 2008.
- COOLSAET, Rik, *La Belgique dans l'OTAN (1949-2009)*, Courrier du CRISP, n° 1999, 2008.
- CREVELD, Martin van, *The Culture of War*, Presidio Press, New York, 2008.
- DALTON, Dennis, *Mahatma Gandhi – Nonviolent Power in Action*, Columbia University Press, New York, 1993-2000.
- DARNSTÄDT, Thomas, *Der globale Polizeistaat. Terrorangst, Sicherheitswahn und das Ende unseren Freiheiten*, DVA, München, 2009.
- DE BRABANDER, Ludo & Georges SPRIET, *Als de NAVO de passie preekt*, EPO, Gent, 2009.
- DEDOUAI, Robert, Histoire de la résistance civile belge en 1940-1945 : axes de recherche, in : *Nonviolence et société*, n° 15, mai-juin 1980.
- Défense civile – 15 ans de recherche, Synthèse des principales études réalisées en Europe*, in : Une autre défense, Document d'information et de recherche rassemblés par MIR-IRG, n° 34, 4^e trimestre, 1988.
- DEFOIS, Gérard (présentés et publiés par), *L'Eglise devant la menace nucléaire – Textes du Cocile, de Jean-Paul II, des évêchés allemand et français*, Centurion, Paris, 1983.
- DOWER, John W., *Cultures of War : Pearl Harbor / Hiroshima / 9-11 / Iraq*, WW Norton & Company, New York – London, 2010.
- DUMÉNIL, Gérard – Domonique LÉVY, *Crise et sortie de crise. Ordre et désordres néolibéraux*, PUF, Paris, 2000.
- DUMOULIN, A., [La France et l'OTAN : vers la normalisation ?](#), *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 205 sz., mars 2009;

Idem & Pierre PASCALLON, *Quelle politique de sécurité et de défense pour l'Europe?*, L'Harmattan, Paris, 2009;

Idem & autres, *La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) - De l'opérateur à l'identitaire - Genèse, structuration, ambitions, limites*, Bruylant, Bruxelles, 2003.

EBERT, Theodor, Organisation et fonction de direction en défense civile, in: *Les monographies de la défense civile VIII*, n° 12, décembre 1978.

EINSTEIN, Albert & Sigismund FREUD, *Pourquoi la guerre?*, L'Herne, Paris, 2011.

Enjeux internationaux, n° special: La force par le droit, n° 12, 2e trimestre, 2006.²

Etat du monde 2007, l', sous la direction de B. Badie & B. Didiot, La Découverte, Paris, 2006.

FERENCZI, Thomas, *Pourquoi l'Europe?*, André Versaille, Bruxelles, 2008.

FERGUSON, Niall, *The War of the World: Twentieth-Century Conflict and the Descent of the West*, Penguin, London, 2006.

FONTAINE, André, *Histoire de la guerre froide*, Fayard, Paris, 1969-1971, réimpr. Seuil, Paris, 1983 ;

Idem, *Un seul lit pour deux rêves : histoire de la détente, 1962-1981*, Seuil, Paris, 1984 .

GAUCHON, P. & J.-M. HUISSOUD (ccordonné par), *Les 100 lieux de la géopolitique*, Que sais-je ?, n° 3830, PUF, Paris, 2008 ;

Idem, *Les 100 mots de la géopolitique*, Que sais-je ?, n° 3829, PUF, Paris, 2008.

GERBER, Jeanne, *Pour une éducation à la non-violence – Activités pour éduquer les 8/12 ans à la paix et à la transformation des conflits*, Couleur Livres, Charleroi, 2006.

GODARD, Michel, Colonialisme, impérialisme.. *Good-bye Lenine ?*, *Cahiers marxistes*, Le défi impérial, numéro thématique, n° 233, août-septembre, 2006.

GOWEN, Peter, A Radical Realist, in : *New Left Review*, sept-oct 2006.

GOWAN, Richard, Opérations de paix – Entre l'éthique et la stratégie, in : *Enjeux internationaux*, n° 16, été, 2007.

GREIDER, William, *Comme Home America : The Rise and Fall (and Redeeming Promise) of Our Country*, Rodale, London, 2009.

GUIBERT-LASALLE, Anne & Denis LEMAÏTRE (sous la dir.), *Peut-on édifier à la paix ?*, L'Harmatta, Paris, 2009.

HACKE, Christian, Viel Verständnis für Russland – Die Rückkehr als Weltmacht unter Putin, Carl Hanser, München, 2008.

HARDY, Pierre & Abraham FRANSSSEN, *Eduquer face à la violence*, Couleur Livres, Charleroi, 2006.

HASSNER, Pierre, Débat: Le siècle de la puissance relative, in: *Le Monde*, 2.10.2007.

HALTERN, Ulrich, Das Völkerrecht als Weg zum ewigen Frieden? Warum das Recht Gewaltanwendung nur unvollständig eindämmt, in: *Neue Zürcher Zeitung*, 9.2.2009.

HARVEY, David, *Spaces of neoliberalization: toward a theory of uneven geographical development*, Franz Steiner, Stuttgart, 2005.

HAZAN, Pierre, *La paix contre la justice? Comment construire un Etat avec des criminels de guerre*, Grip - André Versaille éditeur, Bruxelles, 2010.

HOBSBAWM, Eric, Où va l'Empire américain, in: *Le Monde Diplomatique*, juin, 2003.

HODGSON, Godfrey, *The Mythe of American Exceptionalism*, Yale University Press, New Haven, 2009.

HOLGER, Anders, *Courtiers en armes agissant à l'étranger: Défis et options politiques dans les Etats membres de l'UE*, GRIP, 3 août 2009, Bruxelles.

JAUMAIN, Serge & Eric REMACLE (eds), *Mémoire de guerre et construction de la paix. Mentalités et choix politiques, Belgique-Europe-Canada*, PIE-Peter Lang, Bruxelles-Berne, 2006.

JEAN, Carlo, *Geopolitica*, Laterza, Roma-Bari, 1995.

JOHNSON, Chalmers, *Nemesis: The Last Days of the American Republic*, Metropolitan, New York, 2007.

JOHNSTON, R. J. (sous la dir.), *The Dictionary of Human Geography*, Blackwell, London, 1996.

JUDT, Tony, Dreams of Empire, in : *The New York Review*, 4.11.2004.

KANT, Immanuel, *Zum ewigen Frieden*, Reclam, Leipzig, 1795-1984.

KENNEDY, Paul, KENNEDY, Paul, *The rise and fall of the Great Powers*, Fontana Paperbacks, London, 1988;

idem, The Modern Machiavelli, in : *The New York Review*, 7.11.2002.

[KEOHANE](#), Robert O., [After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy](#), Princeton University Press, Princeton (NJ), 2005.

- Idem & NYE, Joseph S., *International Relations Theory. Power and Interdependence*, Longman, New York, 2000.
- KOLODZIEJ, Edward A., *Security and International Relations*, Cambridge University Press, Cambridge UK, 2005.
- KRIEGER, Joel (sous la direc.), *The Oxford Companion to Politics of the World*, Oxford University Press (UK), Oxford, 2001.
- KUPCHAN, Charles, Strategy, in : KRIEGER, Joel (sous la direction de), *The Oxford Companion to Politics of the World*, Oxford Univ. Press, Oxford (RU), 2001.
- LACOSTE, Yves, *Géopolitique – la longue histoire d'aujourd'hui*, Larousse, Paris, 2006 ;
idem & B. GIBLIN, Hérodote a trente ans, in : *Hérodote*, n° 120, 2006.
- Idem, (sous la direction de), *Dictionnaire de géopolitique*, Flammarion, Paris, 1993.
- La France, l'OTAN, l'Europe: quelles perspectives de sécurité?*, 14e Conférences stratégiques annuelles, Párizs, 3-4 mars, 2009.
- La Revue Nouvelle*, Crise de confiance, crise de conscience, un demi n° spécial, février 2009.
- LASSERRE, Frédéric & Emmanuel GONEN, *Espaces et enjeux: méthodes d'une géopolitique critique*, L'Harmattan, Paris, 2001.
- LAYNE, Christopher, *The Peace of Illusions : American Grand Strategy from 1940 to the Present*, Cornell U.P., Ithaca & London, 2006.
- LECOQ, Jean-François, Les deux axes d'organisauiou de la défense nonviolente (1), in: *Les monographies de la défense civile XI*, n° 12, décembre 1979.
- LE LIVRE BLANC *Défense et Sécurité nationale*, préface de Nicolas Sarkozy, Président de la République, Odile Jacob/La documentation française, Paris, juin, 2008.
- Le Monde*, OTAN et PESD: concurrentes ou complémentaires?, 2.4. 2009.
- LE MONDE DIPLOMATIQUE, *L'Atlas*, Paris, 2009.
- LIEVEN, Anatol, *Ambivalent Neighbors: The EU, NATO and the Price of Membership*, University of British Columbia Press, Victoria, 2005.
- LONGWORTH, Philip, *Russia's Empires, Their Prehistory to Putin*, John Murray, London, 2005.
- LOROT, P. & F. THUAL, *La géopolitique*, Monchrestien, Paris, 1997.
- L'entreprise et l'homme*, Dossier : Crise et éthique, n°1, 2009.
- LEYMARIE, Philippe, La fin de quarante-trois ans d'exception – Reddition française au coeur de l'OTAN, in : *Le Monde diplomatique*, avril, 2009.
- MARGALIT, Avishai, *On Compromise and Rotten Compromises*, Princeton University Press, New Jersey, 2009.
- MARTHOZ, Jean-Paul, L'Europe et les droits de l'Homme, in: *Politique*, n° 52, Février 2008.
- idem, La liberté, sinon rien – Mes Amériques de Bastogne à Bagdad, GRIP, Bruxelles, 2008.
- MCMAHAN, Jeff, *Kann Töten gerecht sein ? Krieg und Ethik*, Westdeutsche Buchgesellschaft, Dortmund, 2010.
- MEIKSINS WOOD, Ellen, *Empire of Capital*, Verso, London – New York, 2003.
- MELLON, Christian & Jacques SEMELIN, *La Non-Violence, Que sais-je?*, PUF, 1994, Paris.
- Idem, Non-violence, in : Thierry de MONTBRIAL & Jean KLEIN (sous la direction), *Dictionnaire de stratégie*, PUF, Paris, 2006.
- METTLER, Hanspeter, GSoA-Initiative ist kein Beitrag zum Weltfrieden, in : *Neue Zürcher Zeitung*, 10.10.2009.
- MEYER, Paul & Daniel STAUFFACHER, Wir brauchen neue Abrüstungsverhandlungen, in : *Neue Zürcher Zeitung*, 23.7.2012.
- MICHALET, Charles-Albert, *Qu'est-ce que la mondialisation?*, La Découverte, Paris, 2002.
- MIR-IRG, *Face au nazisme – Résistances non-violentes au Danemark et en Norvège sous l'occupation allemande (1940-1945)*, Collections Résistances civiles et Populaires, n° 1, Bruxelles, 1983 ;
Idem, *Résistance à l'Est –Les soulèvements de Berlin-Est (1953) et de Prague (1968)*, Collections Résistances civiles et Populaires, n° 3, Bruxelles, 1983.
- MOÏSI, Dominique, A global downturn int he power of the west, in: *Financial Times*, 2008.10.5.
- MONTBRIAL, T. de & Jean KLEIN (sous la dir.), *Dictionnaire de stratégie*, PUF, Paris, 2000
- MORELLI, Anne, *Principes élémentaires de propagande de guerre – Utilisables en cas de guerre froide, chaude ou tiède...*, Bruxelles, Labor, 2001.
- Mouvement pour une alternative non-violente (MAN), *Se défendre sans se détruire – Pour une défense populaire non-violente*, novembre 1982.
- MULLER, J.-M., Après l'échec de la rencontre de Vienne et le « succès » du sommet de Chicago, in : *Le Sentier de la Paix*, n° 59 ; juillet-août-septembre 2012.
- Idem, *Désarmer les dieux – Le christianisme et l'islam face à la non-violence*, Relié, Paris, 2010 ;

- Idem, *Dictionnaire de la non-violence*, Relié, Gordes (F), 2005 ;
- Idem, Ecouter la violence – France : les banlieues, in : *Le sentier de la Paix*, n° 38, 2005 ;
- Idem, *Principes et méthodes de l'intervention civile*, Cultures de Paix – Desclée de Brouwer, Paris, 1997 ;
- Idem, *L'Évangile de la non-violence*, Fayard, Paris, 1969.
- MÜNKLER, Herfried, Moderne Bedrohung verlangen eine Sicherheitsarchitektur, Staatliche Handeln gegen asymmetrische Herausforderungen, *Neue Zürcher Zeitung*, 17.4.2009.
- Idem, *Imperien. Die Logik der Weltherrschaft – vom Alten Rom bis den Vereinigten Staaten*, Rowohlt, Berlin, 2005.
- NAROTCHNITSKAÏA, Natalia, *Que reste-t-il de notre victoire ? Russie-Occident : le malentendu*, Syrtes, Paris, 2008.
- Nein zur NATO – Ja zum Frieden* (Texte zur Auseinandersetzung mit dem westlichen Interventions- und Kriegsbündnis), Pax Christi Internationale Katholische Friedensbewegung/Kommission Friedenspolitik, , Pforzheim, Oktober 2009.
- Neue Zürcher Zeitung*, Verkehrte Welt zwischen China und den USA, 28.3.2009;
- idem, Obama wendet sich dem Problem China zu – Unverblümete Mahnung aus Peking zur Wirtschaftspolitik des USA, 14.3.2009;
- idem, Sazkozy beendet den Nato-Sonderweg, 12.3.2009 ;
- idem, Kampagne gegen Atomwaffen – Experten fordern Abkehr von nuklearer Rüstung, 4.2.2010.
- ONU en question ... Questions pour l'ONU !, L', Contribution au débat sur une réforme des institutions européennes et internationales en matière de paix et de sécurité, Justice et Paix & Pax Christi Wallonie-Bruxelles, Bruxelles, décembre 2003.
- OXFORD COMPANION TO, *Politics of the World*, Oxford University Press, Oxford, 2001.
- ÖZER, Atalia, *L'Etat*, GF Flammarion, Paris, 1998.
- PANITCH, Leo & Sam GINDIN, Capitalisme mondial et empire américain, *Cahiers marxistes*, Le défi impérial, numéro thématique, n° 233, août-septembre, 2006.
- PAOLINI, Margherita, Primum vivere : cosi Putin vuole agganciare l'Europa, in : *LIMES*, 1/2006.
- PAQUEREAU, Bernard, *Eduquer à la non-violence – Découvrir les grandes figures de paix*, Couleur Livres, Charleroi, 2006.
- Parlement européen*, Rapport sur « renforcer et approfondir le partenariat stratégique avec les Etats-Unis », Commission de relations extérieures, 24.2.2009.
- Pax Christi International et l'élargissement de l'Union européenne* : «Elargir l'Europe : renforcer la paix et la coopération en Europe», Bruxelles, 21.10.2002.
- Pax Christi Wallonie-Bruxelles*, Les évêques américains disent non à la guerre nucléaire, Vie Ouvrière – Editions ouvrières, Bruxelles-Paris, 1983.
- Idem, Convention européenne – Contribution de Pax Christi Wallonie-Bruxelles, juillet, 2002 ;
- Idem, Un concept stratégique de paix pour l'Union européenne – Pax Christi se prononce, décembre, 2004 ;
- Idem, *Comment se dessine le système des grandes puissances?*, Bruxelles, 2005.
- Idem, *Géopolitique de la migration*, Bruxelles, 2006.
- Idem, *La géopolitique de l'Union européenne*, Couleurs Livres, Charleroi, 2009.
- PEEMANS, Jean-Philippe, Territoires et mondialisation: enjeux du développement, in: *Alternatives Sud*, n° 1, 2008.
- PFLÜGER, Tobias, Transatlantische Kriegsbündnis – Militärische Zweckallianz : Die Intensivierung der Zusammenarbeit NATO und EU, in : *Junge Welt*, 2009 februar 26.
- POITEVIN, Cédric, *Le traité de Pelindaba - l'Afrique face aux défis de la prolifération nucléaire*, Rapports du GRIP, 2009/3.
- POLITIQUE*, revue des débats, Le thème : Combattre le terrorisme – La démocratie entre légitime défense et paranoïa sécuritaire, avril 2009.
- RAMSÈS 2007*, sous la direction de T. de Montbrial & P. Moreau, Dunod, Paris, 2006.
- REIGELUTH, Toby, *La construction de la Paix : défis et potentiel d'un concept émergent*, Commission Justice et paix belge francophone, Analyses 2011. Bruxelles, 2011.
- REMACLE, Eric & Serge JAUMAIN (editeurs), [*Mémoire de guerre et construction de la paix. Mentalités et choix politiques. Belgique-Europe-Canada*](#), PIE-Peter Lang, collection Etudes canadiennes, Bruxelles-Berne, 2006.
- ROBERT, Jean-Luc, Europe et sécurité : les libertés fondamentales en refondation permanente, in : *Europe – Le tournant vert*, Etopia n° 5, Namur, mars 2009.
- ROSIERE, Stéphane, *Géographie politique & Géopolitique – Une grammaire de l'espace politique*, Ellipses, Paris, 2003.

- RUBIO GARCÍA, Dolores, Les enjeux de l'identité européenne, in : *La Revue Nouvelle*, mai 2007.
Questions internationales, Les empires, La Documentation française, juillet-août, 2007.
- SAINT-PIERRE, l'abbé de, [Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe](#), A. Schouten, Utrecht, 1713.
- SALTEL, Philippe, *La paix*, Ellipses, Paris, 2002.
- SAVAGE Reginald, « La croissance a-t-elle un sens ? », *La Revue Nouvelle*, mars 2009.
- SCHATZMANN, Hans, Début du débat sur la politique de sécurité in : *Revue Militaire Suisse*, mars-avril 2009.
- SCHMITT, Carl, *Der Begriff des Politischen – Text von 1932 mit einem Vorwort und Corollarien*, Duncker & Humblot, Berlin, 1963/2002.
- Idem, *Frieden oder Pazifismus? Arbeiten zum Völkerrecht und internationalen Politik 1924–1978*, Duncker & Humblot, 2005.
- SCHÜRER, Wolfgang, Wenn Asiens Bäume in den Himmel wachsen – Der Aufbruch Chinas und Indiens – Ein vielgestaltiges Phänomen mit einer Vielzahl von Paradoxien, in: *NZZ*, 14/15.1.2006.
- SHARP, Gene, *Waging non-violent Struggle – 20th Century Practice and 21st Century Potential*, Extending Horizons Books, Boston, 2005.
- SEMELIN, Jacques, *Sans armes face à Hitler – La résistance civile en Europe – 1939-1943*, Payot, Paris, 1989.
- SERFATI, Claude, *Impérialisme et militarisme, Actualité du 21^e siècle*, Cahiers libres, Page deux, Lausanne, 2005.
- SIPRI, <http://first.sipri.org/index>
- SMEDTS, Gilles (coordonné par), Paix et désarmement, in: *Contradictions*, n° 129, 1er trim., 2010.
- Idem, L'urgence de la paix et du désarmement – Motivations et objectifs de Marche mondiale Pour la Paix et la non-violence, in: SMEDTS, Gilles (coordonné par), Paix et désarmement, in: *Contradictions*, n° 129, 1er trim., 2010.
- SMOUTS, Marie-Claude, *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Presses de sciences po, Paris, 1998.
- SOPPELSA, J., M. BATTESTI & J.-C. ROMER, *Lexique de géopolitique*, Dalloz, Paris, 1988.
- SUTTON, Michael, *France and the Construction of Europe, 1944-2007 – The Geopolitical Imperative*, Berghahn, New York – Oxford, 2007.
- TALBOTT, Strobe, *The Story of Ancient Empires, Modern States, and the Quest for a Global Nation*, Simon & Schuster, New York, 2009.
- TANNER, Fred, Sicherts- und Verteidigungspolitik in eiener globalisierten Welt, in: *Neue Zürcher Zeitung*, 7.4.2009.
- TELÓ, Mario, *L'Etat et l'Europe. Histoire des idées politiques et des institutions européennes*, Labor, Bruxelles, 2005.
- THÜRER, Daniel, Die Humanisierung des Völkerrechts schreitet voran – Von St. Petersburg bis Oslo – Waffenverbote konkretisieren die Prinzipien der Kriegführung, in: *Neue Zürcher Zeitung*, 6.1.2009.
- TRAUB, James, *The Freedom Agenda: Why America Must Spread Democracy (Just Not the Way George Bush Did)*, Farrar-Strauss-Giroux, New York, 2008.
- Université de Paix, Promouvoir la paix*, De Boeck, Bruxelles, 2004. Il s'agit d'un ensemble de textes sur (i) les chemins de la paix ou de la violence (E. Herr, P. Galand, C. van der Vaeren, Tony Hollants van Loocke), (ii) des démarches au service de la paix (J. Semelin, F. Lawe-Davies, M. Peters, etc.) et enfin (iii) des expériences d'actions pour promouvoir la paix (G. Spriet, J. De Volder).
- URQUHART, Brian, What You Can Learn from Rienhold Niebuhr, in: *The New York Review*, 2009 március 26.
- VANDERMOTTEN, Christian, *Géographie politique*, Presse Universitaires de Bruxelles, Bruxelles, 2005.
- idem – Julien VANDEBURIE, *Territorialités et politique*, Presse Universitaires de Bruxelles, Bruxelles, 2005.
- VASQUEZ, John A., *The Power of Power Politics. From Classical Realism to Neotraditionalism*, Cambridge U. Press, Cambridge (UK), 1998.
- VERTONGEN, Youri Lou, OTAN y avoir été, in: *Points critiques*, 296. sz., mai 2009.
- VICTOR, J.-C. et autres, *Le Dessous des cartes: atlas géopolitique*, coédition ARTE & Tallandier, Paris, 2005.
- VILLARD, François, Encore unbe initiative contre l'armée suisse, in : *Revue Militaire Suisse*, mars-avril 2009.
- VINCZE, Hajnalka, Parapluie ou hara-kiri ? – La présence nucléaire américaine en Europe, SMEDTS, Gilles (coordonné par), Paix et désarmement, in: *Contradictions*, n° 129, 1er trim., 2010.
- WALLERSTEIN, Immanuel , The Eagle Has Crash Landed, in: *Foreign Policy Magazine*, juillet-août, 2002.
- Idem, "The Depression: A Long-Term View", in: *Commentary* No. 243, 2008. október 15, <http://binghamton.edu/fbc/243en.htm>.
- WALKER, Charles C., *L'action directe non-violente*, MIR-IRG, Bruxelles, 2001.

WALLERSTEIN, I., *Comprendre le monde, introduction à l'analyse des systèmes-monde*, La Découverte, Paris, 2006 ;
Idem, *The Capitalist World Economy*, Cambridge Univ. Press, Cambridge, 1980;
Idem, *The Modern World System*, Academic Press, New York, 1979.
WALZER, [Michael](#), [Just And Unjust Wars : A Moral Argument With Historical Illustrations](#), Basic Books, New York, 2006.
WEBER, Max, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Mohr, Tübingen, 1972.
ZAKARIA, Fareed, [The Post-American World: And The Rise Of The Rest](#), Pinguin, London, 2008.
ZEKHNINI, Jamila, Mode d'emploi pour (dé)construire un système de domination & Fragments du réel, in : *Agenda interculturel*, juillet 2009.
ŽIŽEK, Slavoy, *First AS Tragedy, Then As Farce*, Verso, London-New York, 2009.